Troisième Année. — N° 829 CINQ CENTIMES Mardi 27 Octobre 1891

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉ NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA CATASTROPHE DE VOIRON

15 MORTS — 50 BLESSÉS

AUJOURD'HUI :

LA CHAMBRE. — Les Pélerins à Rome.
ORAGES ET INONDATIONS.
LA RUE GROLÉE.

Les Souteneurs

C'est périodiquement qu'on s'occupe de ces aimables messieurs. Deux ou trois fois par an, le gouvernement s'aperçoit de la marée qui monte. On annonce, dans les communications officielles à l'agence Havas, qu'on va prendre, contre cette puissante corporation, des mesures sévères et enfin efficaces ; — et, invariablement, cela se passe, sinon en conversations, du moins en platoniques articles de journaux.

Pendant ce temps-là, messieurs les souteneurs et mesdames les gourgandines continuent à prendre leurs joyeux ébats. Quand ils ont insulté les passants, effarouché les femmes, bousculé les hommes, et qu'arrive l'heure où les honnêtes gens ont l'habitude de se coucher et où les agents de police brillent par leur absence, ils ajoutent à leur industrie du soir celle de voleurs et d'assassins de nuit. Le promeneur attardé, qui se hasarde dans les quartiers éloignés, ou seulement dans les rues peu fréquentées, doit prendre autant de précautions, dans nos grandes villes, que le voyageur perdu dans quelque Calabre ou quelque Sierra Morena. Les armuriers et les marchands de cannes plombées ne se plaignent pas de ce charmant état de choses, parce que cette vaste chouannerie à trois ponts fait aller leur commerce, — mais, franchement, ce n'est pas là tout à fait l'idéal d'une société qui se prétend civilisée.

Aussi, une fois de plus, le gouvernement vient-il d'annoncer que, décidément, il allait partir en guerre contre la pépinière de tous les voleurs, assassins et autres malfaiteurs qui nous infestent. Le dernier conseil des ministres s'est occupé de la question, et il a reconnu, nous dit Havas, « la nécessité de renforcer les pénalités contre les individus vivant de la prostitution d'autrui et contre les logeurs qui la favorisent ».

Il n'y a là qu'un malheur, c'est qu'en l'état actuel de la législation et de la jurisprudence des tribunaux, on est absolument désarmé contre les souteneurs.

Vivre aux dépens d'une fille qui fait métier de son corps, ce n'est pas un délit puni par le code. D'autant mieux que, dans ce cas, le joli garçon arrêté pour avoir accepté cette dîme de la Vénus professionnelle, pourrait, non sans logique, demander pourquoi on ne va pas, de ce pas, dresser procès-verbal à M. X, à M. Y et M. Z qui, eux aussi, font la belle jambe, grâce aux générosités d'une amie pour qui l'amour ne se traduit pas simplement par une chaumière et un cœur.

On n'a donc pu, jusqu'à présent, arrêter les souteneurs, que sous inculpation de vagabondage.

Vagabonds ! — ils ont aussitôt feuilleté le code pénal, qu'ils connaissent comme de vieux repris de justice qu'ils sont pour la plupart, et ils ont vu que le vagabondage était l'état de ceux qui n'ont ni domicile, ni argent, ni travail — et seulement de ceux qui réunissent ces trois négations.

Du travail, il n'en ont pas, attendu que le président de la correctionnelle n'estime pas que la station au coin des carrefours, pendant que madame « turbine » et l'intervention soudaine de monsieur, quand le client manque aux lois de la reconnaissance et de la générosité, suffisent à classer les souteneurs parmi les populations laborieuses.

De l'argent, ils en ont rarement ; — le mastroquet, les cravates roses, les pantoufles en tapisserie leur coûtent trop cher pour qu'ils puissent édifier une petite fortune malhonnêtement acquise.

Mais un domicile, ils l'ont toujours. C'est à leur nom qu'est loué le garni où madame officie. Il n'y rentrent qu'un peu tard, c'est vrai ; mais il n'est pas défendu d'aimer les promenades nocturnes ; — donc pas de vagabondage.

Il y a bien eu, récemment, pour eux, une désagréable surprise. Un magistrat moins timoré que ses collègues a refusé d'admettre comme « domicile légal » cette chambre commune dont le soi-disant locataire n'usait qu'après le départ du dernier client de l'occupante. L'exemple a été suivi ; et, manquant de domicile, de travail, — et d'argent avouable, le souteneur risquait d'être pincé.

Rassurez-vous : les jurisconsultes de la corporation n'ont pas été embarrassés pour si peu : travailler ne signifie pas aller tous les jours à l'atelier. Un honnête ouvrier peut accidentellement manquer d'ouvrage. Il n'est pas vagabond pour cela quand il prouve, par son livret, qu'il a une profession et qu'il l'exerce habituellement et quand il peut.

Tout aussitôt, les souteneurs qui ont eu jadis, eux aussi, une profession quelconque, ont pris le parti — pénible, mais nécessaire — d'aller, de temps en temps, une fois par semaine, faire une journée, une demi-journée dans quelque atelier ou quelque usine. Le patrons, moitié indifférence, moitié intimidation, leur signent un livret de complaisance, — et voilà nos péripatéticiens à casquette aussi protégés par la loi que n'importe quel brave garçon qui peine vingt-six jours par mois.

On a beau les pincer dans des razzias de police et dans des raffles de garnis, — ils ont un livret presque à jour ; ils crient comme de beaux diables qu'on violente illégalement de pauvres ouvriers ; — et, relâchés le lendemain matin, ils n'ont qu'à continuer leur peu fatigante industrie.

Donc, en l'état de la législation, rien à faire qu'à attendre qu'ils aient commis un mauvais coup — délit ou crime ; — qu'ils soient pincés (ce qui n'arrive pas infailliblement, oh ! non) et qu'on les expédie, pour ce délit ou ce crime, soit à la Centrale, soit en Nouvelle-Calédonie, — contrée salubre, tempérée et agréable où il ne paraît pas qu'ils redoutent énormément d'aller faire un voyage.

Telle est la situation contre laquelle ne peuvent prévaloir ni la bonne volonté des ministres, ni leurs circulaires.

Quant aux logeurs, on sait d'avance aussi que ce sont les plus utiles auxiliaires de la police et que jamais on ne fera de misère à un de ces industriels tant qu'il rendra à l'administration ces petits services qu'on paye en fermant les yeux sur les irrégularités du registre d'entrée.

Donc, on est désarmé. C'est même justement pour cela que le flot monte toujours,

— Que faire alors ?

— C'est bien simple : non pas écrire de circulaires, lettre morte d'avance, mais porter la question devant le Parlement et libeller une loi nouvelle, une loi qui puisse être appliquée par les juges, une loi qui qualifie « délit » la cohabitation, la vie commune, l'association avec une fille se livrant à la prostitution publique, et c'est à partir de ce moment qu'on verra battre en retraite l'armée impudente qui, après avoir envahi les quartiers excentriques, les faubourgs et les promenades désertes, s'avance maintenant jusqu'au cœur des grandes villes — campant à Paris sur les grands boulevards, à Lyon, établissant sur la place de la République un de ses quartiers généraux.

PAUL BERTNAY.

LA POLITIQUE

Après un moment de désarroi, causé par l'effondrement simultané du boulangisme, de l'orléanisme et du bonapartisme, nous voyons, depuis quelque temps, les anciens partis se réunir et se reconstituer sous une raison sociale, qui n'est pas encore bien nettement formulée, mais qui portera à coup sûr, l'étiquette catholique.

Sur le terrain religieux, tous les adversaires de la République peuvent se compter et agir. On sait ce que valent les croyances de ces messieurs qui, s'ils étaient sincères, commenceraient par pratiquer les préceptes de paix et de conciliation de l'Evangile, au lieu de s'en faire une machine de guerre et « un moyen de parvenir ».

Mais il n'y a plus à se tromper sur l'évolution savante du parti réactionnaire. Il a renoncé à se diviser sur des questions dynastiques. Il a compris qu'en unissant ses forces et en essayant d'entrer par surprise dans la République, il aurait quelque chance, une fois dans la maison d'en faire sortir ceux qui l'occupent, — et c'est ainsi désormais que la campagne sera menée.

Le mot d'ordre est le même sur tous les points du territoire. Hier, nous avons publié un très curieux et très édifiant extrait du catéchisme de l'archevêque de Rennes. Il y est démontré que « pour respecter et servir le gouvernement de la République », il faut sous peine de péché, — mortel sans doute, — en expulser tous ceux qui ne professent pas la plus pure doctrine cléricale.

L'abstention est une faute aussi grave que la défection. — Et on peut prévoir, sans grand effort d'imagination, ce que serait un Parlement nommé par des électeurs ainsi stylés, — et ce que deviendrait, aussitôt après une république où légiféreraient des candidats pour lesquels il est ordonné de voter, sous peine d'encourir la damnation éternelle. — Voilà pour l'ouest.

Pendant ce temps, au sud-est nous voyons s'organiser, à Romans, ce que ces messieurs appellent « les Etats libres du Dauphiné », sorte d'états-généraux du cléricalisme où, sous prétexte de ne pas faire de politique, on ne fera que cela ; — et hier, avait lieu la première séance de l'association de la jeunesse catholique de Chambéry. Tous les gros bonnets de Paris étaient présents, le fameux père Tournade et le comte de Roquefeuil en tête. Il y a là cinq mille adhérents, divisés en quatre-vingt groupes d'action. C'est une nouvelle Ligue. Son mot d'ordre a été donné par M. de Roquefeuil :

« Soyez audacieux, mais non pas imprudents », et le père Tournade a ajouté : « Il y a longtemps que la France attend ses sauveurs. Et il y en a un sur lequel elle compte et qui ne lui fera pas défaut, c'est la jeunesse »...

Et ils ont raison, à leur point de vue, ces gens-là : le jour où ils pourront façonner la jeunesse à leur gré, ils auront, sinon gain de cause, du moins la partie belle.

N'oublions donc pas que la lutte est engagée, plus difficile que jamais, et que notre forteresse, qui doit rester inexpugnable, c'est la loi scolaire — celle qu'ils appellent si respectueusement « la loi scélérate ».

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 26 octobre.

LE MINISTRE DE SAN SALVADOR

M. Géronimo Pan, ancien ministre de la République de San-Salvador, au Mexique, secrétaire privé du président, M. Ezeta, est nommé ministre plénipotentiaire de San-Salvador en France.

ARRIVÉE DE M. ROUSTAN

M. Roustan, ancien ministre de France à Washington, récemment nommé à l'ambassade de France à Madrid, en remplacement de M. Cambon, est arrivé dans la soirée d'hier à Paris, venant du Havre.

NOUVELLES DIPLOMATIQUES

On annonce que l'Italie, jalouse de s'affirmer comme grande puissance maritime, va grossir son personnel diplomatique auprès de plusieurs puissances en nommant de nouveaux attachés navals.

A Paris, elle en a déjà un. Si elle en envoie un second, elle imitera l'Espagne, qui en a deux. En revanche, l'Allemagne et la Russie n'en ont pas.

Dans les chancelleries, ce sont les attachés militaires qui sont chargés des rapports sur la marine.

Avec l'Espagne et l'Italie, il n'y a que les Etats-Unis, le Japon et le Pérou qui comptent des marins dans leur personnel diplomatique à Paris.

LES CANAUX DU RHONE

Paris, 26 octobre.

A deux heures de l'après-midi, les membres de la commission interdépartementale des canaux dérivés du Rhône ont été reçus par le ministre de l'agriculture. Les sénateurs et députés de la région du Midi avaient bien voulu se joindre à la délégation.

Après l'exposé de la situation faite par le président de la commission interdépartementale et les observations du sénateur colonel Meinadier, le ministre de l'agriculture a dit que tous les projets avaient été étudiés et qu'il était prêt à les soutenir devant le Sénat, mais qu'à la suite d'une entrevue qu'il avait eue avec le président de la commission interdépartementale, il avait saisi le conseil des ministres de la question et qu'il s'était heurté contre l'insuffisance budgétaire mise en avant par le ministre des finances.

Le président de la commission interdépartementale a objecté qu'il ne s'agissait pas d'une dépense immédiate considérable, mais simplement d'une garantie de quelques millions, qui ne fonctionnera qu'en 1893.

M. Meinadier, sénateur, a appuyé énergiquement les observations du président de la commission réclamant avec instance une solution définitive de la question.

A la suite de cette discussion, le ministre a promis de saisir de nouveau le conseil des ministres de la question en lui faisant part des observations présentées.

Autour du Parlement

Paris, 26 octobre.

Les Accidents de Chemins de fer

M. Maruejouls vient de terminer l'élaboration du projet de loi que la commission du travail l'avait chargé de préparer et dont le but est d'introduire dans la législation existante des dispositions nouvelles en vue d'accroître la sécurité des voyageurs dans les chemins de fer. M. Maruejouls a écarté de ce projet tout ce qui a trait à la réglementation des heures de travail.

Pour les mécaniciens et les chauffeurs la question est réservée jusqu'à ce que le Parlement ait statué, en principe, sur la réglementation du travail pour les ouvriers de toute espèce.

Le projet Maruejouls a pour objet de réorganiser et de fortifier le contrôle ; d'une part, il rend les ingénieurs du contrôle désormais indépendants, il en fait des ingénieurs de compagnies ; il décide, en effet, que tout ingénieur de l'Etat, qui entrera au service des compagnies, sera considéré comme démissionnaire ; par suite, un ingénieur du contrôle ne sera plus exposé à se retrouver plus tard le subordonné d'un ingénieur de la compagnie. Lorsque celui-ci, quittant les chemins de fer, reprendra du service à l'Etat, il pourra donc agir avec plus d'indépendance.

Le projet demande la substitution, aux commissaires de surveillance administrative, qui ne sont que des agents d'enregistrement sans compétence technique, d'inspecteurs de la Sûreté pris parmi les chefs ou les sous-chefs de dépôts ou mécaniciens, ayant cinq ans d'exercice.

Enfin, pour éviter autant que possible les retards dans la marche des trains, qui sont cause, en principe, des accidents, le projet propose de rendre les chefs d'exploitation responsables du cas d'insuffisance du personnel.

Cette insuffisance, résultant de mesures d'économie, a souvent pour conséquence de retarder les marches des trains par suite du temps exagéré mis au chargement ou au déchargement des bagages.

Un discours de M. Ranc

M. Ranc a prononcé, aujourd'hui, à la réunion de la gauche démocratique du Sénat, dont il est président, un discours dans lequel, parlant des avances intéressées qu'adressent à la République quelques-uns de ses ennemis d'hier, il dit :

Savez-vous ce qu'ils entendent, eux, par République ouverte ? C'est une République qui accorderait une part d'nifluence, une part dans la direction des affaires à ceux qui, pendant vingt ans lui ont fait la guerre sans merci. C'est une République où — je reprends l'expression — le faisceau des forces républicaines serait rompu, où nous verrions dans le pays et dans le Parlement une fraction du parti républicain s'allier aux conservateurs, aux cléricaux contre une autre fraction.

Eh bien ! cette République ouverte-là, non !

Disons encore les choses comme elles sont. Ce qu'on demande, quand on parle de pacification et d'apaisement, c'est une politique qui conduirait sinon à l'abrogation immédiate, au moins à la non application de ces lois qu'on appelle les lois maudites. Si nous avions un reproche à adresser au gouvernement, ce serait peut-être de ne pas les appliquer avec assez de fermeté et de suite et d'en laisser quelquefois violer l'esprit.

Ce serait méconnaître le caractère de ces lois que de les prendre pour des lois de circonstance et de combat.

Ce sont des lois de principe, des lois de justice et d'égalité conformes à l'esprit de la Révolution, protectrices et gardiennes du droit de la société civile. Qu'on se le tienne pour dit, nous n'en abandonnerons pas une parcelle.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 26 octobre.

Les couloirs sont plus animés que les jours précédents, sans doute parce que c'est aujourd'hui qu'aura lieu la discussion du budget des affaires étrangères, dont M. Pichon est rapporteur.

Il y aura comme orateurs MM. Deloncle, Hubbard, Delafosse, qui ont diverses questions à adresser au ministre. La question de M. Delafosse au sujet de nos relations avec l'Italie semble devoir être la plus importante ; elle se divise en deux parties, la première relative à la présence du gouvernement à l'inauguration du monument de Garibaldi, la seconde relative aux incidents du pèlerinage de Rome. On conçoit que ce débat, auquel participeront MM. Ribot et Pichon, puisse prendre un certain développement.

M. Deloncle parlera de l'Egypte, du Touat, du Mikong ; M. Hubbard de l'ambassade du Vatican.

LA SÉANCE

Paris, 26 octobre.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

L'élection de M. Gouvril, dans l'arrondissement de Châteaulin, est validée sans débat.

Budget des Affaires Étrangères

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des affaires étrangères.

DISCOURS DE M. DELONCLE

M. Deloncle dit que notre situation politique en Egypte s'est certainement améliorée. Il suffira, pour sauvegarder l'avenir, que le gouvernement pratique en Egypte une politique ferme et suivie.

L'orateur se félicite de ce que le consul français ait empêché un officier égyptien d'entrer dans une maison française.

M. Deloncle demande au ministre de déclarer que les capitulations seront respectées.

Passant à un autre ordre d'idées, l'orateur dit que nous devons maintenir nos droits sur le Touat et qu'une action diplomatique énergique suffira.

Enfin, dans l'Indo-Chine il faut que l'Angleterre s'arrête au point où le Mekong sort de la Chine. Ses droits ne peuvent dépasser cette limite.

M. Deloncle termine en se félicitant de ce

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 27 Octobre (10)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

« Nous, Douet d'Arcq, juge d'instruction au Tribunal de première instance du département de la Seine ;

Vu la procédure commencée contre inconnu ;

Attendu que deux jambes humaines ont été retirées du puits de la maison sise rue Princesse ;

« Qu'elles sont déposées à la Morgue pour y être soumises à l'examen du docteur Tardieu, spécialement commis par nous à cet effet ;

« Qu'elles paraissent de même provenance que d'autres débris humains repêchés depuis peu dans la Seine et dans le canal Saint-Martin ;

Qu'il importe de procéder à d'actives recherches.

« Commettons M. le commissaire de police Macé pour continuer l'enquête par lui commencée ; procéder à toutes investigations et constatations utiles en vue de connaître l'identité de la victime, de découvrir le ou les assassins ; entendre tous témoins ; procéder à toutes perquisitions nécessaires ; saisir et placer sous scellés tous objets, effets d'habillement, papiers, lettres, cartes et notes susceptibles d'examen, et enfin de nous transmettre, *directement*, les procès-verbaux dressés et les scellés servant de pièces de conviction.

« Fait à Paris, le 27 janvier 1869. »

Le greffier tendit la commission rogatoire à M. Douet d'Arcq, qui, après l'avoir lue attentivement, la signa, et me la remit en me donnant une poignée de main.

— Bonne chance, monsieur le commissaire ! me dit-il au moment où je prenais congé de lui.

Je le remerciai chaleureusement en lui disant que j'allais me mettre courageusement à l'œuvre.

En sortant du Palais de Justice, je me rendis à la Morgue.

Le plus ancien *garçon morgueur* était de service ; je le trouvai occupé à faire la *toilette* des deux jambes que j'avais fait déposer.

En m'apercevant, il me dit, en continuant son travail :

— Monsieur le commissaire, j'ai parié un litre avec mon nouveau *copain* — *un poseur qui veut me la faire à la redresse* (m'en remontrer) — que ces deux *flûtes* (jambes) repêchées par vous dans la *lance* (eau) du puits n'avaient jamais porté une femme, — je me connais en *brancards* (jambes) de dames ; *c'est pas ça du tout.*

Je crois que vos deux médecins de quartier ont eu peur d'examiner de trop près *leur marchandise ;* moi je n'ai pas peur de mettre le nez dessus et en les *dépouillant*, je me suis aperçu de suite que ce n'étaient pas des *quilles de gonzesse* (jambes de femme). Vous verrez si demain le docteur Tardieu, un solide, celui-là, ne me donnera pas raison.

Je viens de préparer pour lui *les conserves* (les morceaux de chair humaine), l'*os de l'égout Jacob, et la cuisse des Saints-Pères* (l'os retrouvé dans l'égout de la rue Jacob et la cuisse répêchée en Seine, au pont des Saint-Pères).

Il s'arrangera de tout ça, maître Tardieu, et il vous dira bien ce que c'est, lui.

Vous avez sans doute remarqué le morceau du *grimpant* (pantalon) dans lequel *se baladait* (se promenait) l'une de vos *guibolles* (jambes) ?... Eh bien *il a été taillé dans la culotte d'un petit vieux*, c'est moi qui vous le dis, et vous verrez ça. — Mais pour ce qui est des deux *flûtes*, bien qu'elles soient dépourvues de poil, je soutiens que ce ne sont pas celles d'une femelle.

J'interrompis ce verbiage imagé, et par trop populaire, en demandant quand il me serait possible de faire mes scellés ?

— Demain, me répondit le *morgueur*, les effets seront secs et désinfectés.

En quittant la Morgue, je me rendis à la préfecture de police.

Ma première visite fut pour M. Mettetal. Selon les instructions du préfet de police, le chef de la 1re division me communiqua les dossiers des personnes disparues depuis six mois, et dont le nom commençait par la lettre B.

Il y en avait cent vingt-deux : trente-huit concernaient des hommes, et les quatre-vingt-quatre autres étaient relatifs à des femmes.

J'ai remarqué, au cours de ma carrière, que, denrée plus subtile et légère, la femme disparaissait plus facilement que l'homme.

Je fis un premier triage, et je rendis séance tenante cent huit dossiers qui furent reclassés dans les cartons verts : couleur d'espérance, sans doute parce que tout espoir est perdu pour une recherche, quand un dossier y est enfoui.

J'emportai les quatorze autre dossiers, qui tous, avaient trait à des personnes du sexe féminin ayant habité l'un des cinquième, sixième et septième arrondissements.

Je donnai pour chacun de ces documents un reçu qui prit, dans le cercueil vert, la place du dossier absent.

De la 1re division, je me rendis auprès de mon ancien supérieur, M. Nusse, chef de la police municipale, pour lui demander le concours de deux agents de la sûreté, qui m'étaient indispensables.

Pour aller d'une branche à l'autre de l'administration, je dus traverser les affreux bâtiments provisoires (aujourd'hui disparus, bien que l'installation soit encore plus provisoire que jamais), qui servaient alors de logis à la Préfecture de police. Je dus suivre le dédale des sombres couloirs longeant le quai des Orfèvres et la rue de Harlay, où, depuis 1853, étaient installés, et très mal installés, tous les services actifs de la police municipale.

La construction de la nouvelle Préfecture de police était décidée déjà depuis longtemps ; on devait à tout instant commencer les travaux et les mener avec la plus grande activité ; mais les plans dressés, vus, revus, corrigés, ces fameux plans tant de fois étudiés, retouchés et enfin *arrêtés* — c'est le mot propre — sont allés aussi rejoindre, dans les fameux cartons verts, d'autres projets, et les incendies de mai 1871, ont consumé les archives, avec les bâtiments délabrés qui les renfermaient.

Il y a quinze ans de cela... et le provisoire continue.

Réfugiée, une partie dans la caserne de la Cité, et le reste disséminé dans les bâtiments du Palais-de-Justice, la Préfecture de police attend encore l'heureux moment où elle sera enfin pourvue d'un local digne d'elle, du monument auquel lui donnent droit ses importantes attributions et les nombreux services qu'elle rend journellement à la population parisienne.

Hélas ! je le crains, elle attendra longtemps encore.

Depuis 1871, on a construit à Nanterre, *à coups de millions*, un palais vaste et bien aménagé pour y enfermer les prisonniers ; on ne songe guère encore à loger convenablement la grande administration qui débarrasse Paris des escrocs, des souteneurs de filles, des voleurs et des assassins.

Beaucoup trop de sollicitude pour le bien-être et l'hygiène des malfaiteurs, pas assez ou pas du tout pour les esclaves du devoir et les défenseurs de la société.

Reçu par M. Nusse, je lui demandai deux agents de la sûreté, en lui expliquant l'usage que je comptais en faire.

— Puisqu'il s'agit de rechercher des personnes disparues, me répondit mon *ex-patron*, je vais vous donner des inspecteurs pris dans une des brigades de recherches ; vous n'ignorez pas que les investigations de cette nature leur incombent.

— C'est justement pour cette raison, répondis-je, que je désirerais deux agents de la sûreté. Je n'ai point de parti pris, ni de prévention personnelle contre les inspecteurs de vos brigades de recherches..., disons le mot, politiques ; mais ces hommes, habitués à ne rechercher et à ne voir que les opinions des gens, n'ont pas toujours l'expérience nécessaire et la patience voulue pour suivre pas à pas une enquête criminelle souvent très longue, et toujours peu lucrative. Ce personnel politique s'emploie à travailler le moins possible, et à vous présenter des notes de frais respectables, pour vous donner à penser qu'ils ont beaucoup fait ; de plus, ils sont portés à voir, à rechercher en tout le côté politique, même là où la politique n'a rien à faire.

— Cependant, — observa froidement mon ancien chef, — contrairement à son habitude avec moi, vous ne pouvez pas méconnaître que les agents des brigades de recherches, s'étant déjà occupés des individus disparus, dont je vois les dossiers entre vos mains, sont plus que tous autres à même de continuer les investigations pour découvrir les personnes que vous voulez retrouver, ou dont vous tenez à connaître le sort.

Par leurs premières démarches, ils connaissent déjà les familles et les relations des gens que vous voulez rechercher ; des figures nouvelles ne pourraient que nuire au bon résultat que vous attendez.

(A suivre.)

qu'un arbitrage avec l'Espagne règle la question de Mouni.

DISCOURS DE M. DELAFOSSE

M. Delafosse entend demander quelques explications sur l'état des relations avec l'Italie, relations de peuple à peuple, relations de gouvernement à gouvernement.

Deux incidents récents, qui lui semblent des fautes, lui laissent croire que le gouvernement ne se rend pas un compte exact de la situation : la part prise aux fêtes de Nice et l'attitude dans l'affaire des pèlerins. Il n'insistera pas sur le premier incident, se contentant de rappeler les archives de la Défense nationale. (Bruit à gauche).

Du côté du Tonkin, il y a un danger encore qu'il importe de signaler. Il résulte d'intrigues qui ne sauraient échapper à la vigilance du gouvernement qui a le devoir de faire respecter, là aussi, notre frontière par l'Angleterre.

D'autres petites questions qui attirent l'attention du Parlement et du gouvernement, peuvent aisément se régler par l'arbitrage, ainsi qu'on a déjà commencé à le faire. (Applaudissements à gauche).

Toutefois, l'orateur est obligé de constater que le ministre des finances a été délégué aux fêtes de Nice pour représenter le gouvernement et que le langage qu'il y a tenu n'a pas trouvé en Italie la réciproque. Les ministres d'Italie, conviés comme les nôtres, ont décliné l'invitation, ne voulant sans doute pas répondre aux compliments français sous l'œil de la triple alliance et tenant peut-être aussi à conserver leurs sentiments à l'égard de l'annexion du comté de Nice. (Vives réclamations à gauche).

L'orateur, rappelant ensuite l'incident des pèlerins, dit qu'il est permis à un catholique de crier : « Vive le pape! » et même de l'écrire. Or, à cette occasion, la populace de Rome a crié : « A mort la France! » et a outragé le drapeau. Le gouvernement n'a réclamé aucune satisfaction; au contraire, il a écrit une circulaire qui est la consécration de cette manifestation. Un évêque a protesté et on le poursuit. (Bruit à gauche).

Si l'évêque est condamné, il sera absous par la conscience publique. (Très bien! à droite).

Il ne fallait pas écrire une circulaire italienne, si vous ne vouliez pas que l'évêque vous répondit en français. (Protestations à gauche).

Il est évident qu'actuellement nos rapports avec l'Italie sont délicats et difficiles; la faute en est aux deux gouvernements. La manifestation de Rome semble bien une réponse aux effusions républicaines de Nice, peut-être imprudentes.

L'Italie s'est trompée dans l'orientation de sa politique en se rangeant du côté de la triple alliance, mais cela est son affaire : c'est une nation jalouse de son indépendance et d'autant plus susceptible qu'elle a beaucoup d'orgueil et pas encore beaucoup de titres. Il faut tenir compte de ce qu'elle est le jouet d'hommes d'Etat qui la trompent et vont jusqu'à lui faire croire que la France veut restaurer le pouvoir temporel du pape, ce à quoi personne ne songe. (Exclamations ironiques à gauche.)

Avec une fermeté tranquille, le gouvernement peut s'assurer du respect de l'Italie. Quant à la sympathie, il faut qu'il commence par s'y prêter et qu'il l'ait méritée. (Très bien! Très bien! à droite.)

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot ministre des affaires étrangères, répond que le gouvernement français n'a rien oublié de ce qu'il doit à l'honneur national et n'accepte à aucun titre pareil reproche. (Très bien à gauche!)

M. Delafosse a fait allusion à la fête de Nice, donnée à l'occasion de l'inauguration de la statue de Garibaldi, en s'étonnant qu'un ministre français soit allé à Nice sans être assuré d'y trouver un ministre italien.

Il s'agissait d'une fête française dans une ville devenue française et qui le restera toujours ; de la fête donnée en l'honneur de l'homme qui avait été l'honneur de l'Italie mais qui était né Français, on s'en est souvenu. (Applaudissements.)

La fête, d'ailleurs, avait été organisée par la municipalité, et le gouvernement italien n'avait pas reçu d'invitation officielle : s'il en avait reçu une de la part du gouvernement français, il a fait dire qu'il s'y serait rendu. (Très bien! Très bien!)

Quant aux manifestations provoquées par le récent pèlerinage, il convient d'abord de rappeler avec quelle liberté les pèlerinages ont été tolérés. Tout s'était passé avec calme jusqu'à l'incident du 3 octobre. En soi cet incident était peu de chose, l'agitation qui l'a suivi a été hors de toute proportion avec l'incident, et le gouvernement l'a lui-même regretté, mais l'incident était devenu un incident international, ce qui a amené le ministre des cultes à adresser sa circulaire aux évêques. L'*Osservatore romano* a jugé lui-même la délibération du gouvernement français nécessaire et le pape, lui aussi, l'a déclarée également justifiée par les circonstances.

Si quelques critiques ont été émises après réflexion par un évêque, il n'y aura sans doute personne ici pour contester qu'ils ne soient tenus, comme les autres citoyens, aux devoirs de déférence à l'égard du gouvernement français. (Applaudissements).

Le gouvernement français n'a pas caché, d'ailleurs, au gouvernement italien son étonnement de voir que les manifestations du 3 octobre étaient suivies d'attaques à la France. Le gouvernement italien a manifesté son regret et a dit que c'était là l'œuvre d'une infime minorité. Des mesures disciplinaires ont été prises contre un préfet italien; il n'était donc pas permis de tenir, comme l'a fait M. Delafosse, à l'égard du gouvernement, un langage aussi amer qu'injuste. (Applaudissements à gauche).

Le ministre répond ensuite aux quelques observations présentées par M. Deloncle. Le gouvernement français n'oublie pas qu'il a sur notre frontière algérienne des intérêts à défendre. Le gouvernement a signifié au Maroc qu'il ne tolérerait aucune ingérence sur les territoires qui rentrent dans la zone d'influence de la France. C'est une question de police du sud de l'Algérie dont le règlement appartiendra aux ministres de la guerre et de l'intérieur (Très bien! Très bien!)

Quant au Mekong, quant au Siam, M. Deloncle sait que la question de frontière scientifique a été déjà agitée et qu'il est généralement reconnu que toute la partie sur la rive gauche doit appartenir à la France.

M. Deloncle a rendu hommage à l'habileté et à la fermeté de notre agent au Caire; le ministre ne peut que s'en réjouir. Notre situation en Egypte est plutôt en progrès. Loin que notre influence y ait reculé, le gouvernement égyptien a suspendu l'exécution de ses réglements de police pour s'entendre sur leur revision avec la France, qui n'a rien abandonné de ses droits séculaires dans ce pays et est prête à examiner la question des garanties pour l'évacuation et à y ajouter s'il est nécessaire (Très bien! Très bien!)

L'impression qui prévaut d'ailleurs en Europe d'une façon générale, c'est que la paix est plus assurée qu'elle ne l'était il y a quelques mois. Ce résultat est dû en grande partie au rapprochement qui s'est opéré entre la Russie et la France. Personne ne s'étonne de ce rapprochement qui est la conséquence de sympathies anciennes et d'une communauté d'intérêts. Personne ne doute que ce ne soit une garantie nouvelle pour la paix de l'Europe. (Applaudissements).

La France a le droit d'être fière des sympathies qui lui viennent de toutes parts et qu'elle a méritées par son énergie à relever ses forces et à se refaire au lendemain de ses désastres. (Vifs applaudissements).

DISCOURS DE M. DE MUN

M. de Mun. — Je regrette que le gouvernement français n'ait pas su faire protéger les pèlerins français qui, pendant quatre jours, ont été en butte à toutes les injures. On a crié à Rome : « A bas la France! Vive Sedan! » Le drapeau national a été insulté. Qu'a fait le ministre des affaires étrangères de France? Il a chargé l'ambassade de remercier l'Italie de la protection accordée aux pèlerins français.

M. le ministre des affaires étrangères. — C'est inexact.

M. de Mun est heureux de constater cette interruption, car cette nouvelle avait irrité bien des Français. Les catholiques sont Français cependant; à la façon dont ils ont été assaillis dans toutes les gares d'Italie ils pouvaient penser qu'ils avaient cessé de l'être.

L'orateur a accompagné les pèlerins à Rome. Il les a lui-même présentés au pape; il a assisté à tous les incidents. Sans la sagesse dont les pèlerins ont fait preuve de graves désordres se seraient produits. A ce moment critique, la voix du gouvernement ne s'est pas élevée pour protéger les Français; elle ne s'est élevée que pour publier une circulaire qu'on n'aurait jamais dû rendre publique, car elle semblait donner raison à ceux qui ont insulté les Français. (Applaudissements à droite.)

Le gouvernement a paru s'incliner devant les menaces et les violences. C'est une grave faute. La question de l'indépendance du pape est une de celles vis-à-vis desquelles tous les gouvernements doivent garder la plus grande prudence. Si le gouvernement français traite les catholiques en ennemis, ceux-ci répondront en combattant. (Applaudissements à droite.)

M. le ministre des affaires étrangères dit que le gouvernement français ne verra jamais hors des frontières deux catégories de citoyens Français.

Il les protège tous. L'ambassadeur de France au Quirinal a entretenu, dès le premier moment, le gouvernement italien de ces incidents, et le gouvernement italien a protesté de sa volonté énergique de maintenir l'ordre. Il a frappé le préfet qui avait manqué à ses devoirs. Dans ces conditions, M. de Mun ne peut pas, sans injustice, maintenir les critiques qu'il a adressées au gouvernement français. (Très bien! Très bien!)

DISCOURS DE M. PICHON

M. Pichon, rapporteur, dit que s'il prend la parole, c'est parce qu'il a assisté aux fêtes de Nice qui ont été des fêtes françaises. Quant aux incidents de Rome, l'orateur les regrette. On a eu grandement tort, à Rome, de croire qu'un convoi de prêtres, de séminaristes et de bigots représentaient les sentiments français. (Applaudissements.)

Ceux qui représentaient le gouvernement français, ce sont les députés qui sont allés à Nice et le ministre des finances qui a déclaré que Rome devait être la capitale intangible de l'Italie. (Applaudissements.)

Les pèlerins déclarent qu'aucune conciliation n'est possible entre le pape et le roi d'Italie : c'est une vantardise. Personne ne songe en Europe à rétablir le pouvoir temporel, pas même l'éminent évêque Freppel. (Rires.)

M. Freppel dit qu'il répondra à l'orateur quand il aura l'honneur de faire partie du gouvernement.

M. Pichon dit que les amis de M. Freppel ont eu le pouvoir à deux reprises différentes; ils ont été impuissants à rétablir le pape, alors à quoi bon ces manifestations stériles? L'Italie a été faite grâce à la France, l'orateur s'en applaudit et s'il y a des méfiances entre la France et l'Italie, la faute en est à l'Empire qui a voulu maintenir la papauté. (Très bien! Très bien! à gauche.)

La France a conquis des sympathies et une amitié en Europe : qui me dit qu'un jour l'Italie ne sera pas elle aussi amie et alliée de la France. (Applaudissements.) ?

M. Cavalotti a dit récemment à la tribune italienne : « le jour où vous voudrez faire la guerre à la France vous devrez passer sur mon corps ». Ces faits suffisent pour prouver que la France a des amitiés solides en Italie. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU

M. de Douville-Maillefeu dit qu'il a de nombreux amis dans le Parlement italien, depuis l'extrême-droite jusqu'à l'extrême-gauche. Tous disent que l'Italie doit être une amie fidèle de la France. L'orateur est entré un jour par hasard dans la tribune diplomatique du parlement italien et immédiatement vingt-cinq memebres de ce parlement appartenant à tous les groupes lui ont offert un banquet (Rires) et dans ce banquet, le premier toast a été porté en l'honneur de la France. La France désire l'amitié de l'Italie sans avoir à se préoccuper de la forme de son gouvernement, quant à la légende que le pape prie pour la France, elle ne tient pas debout, s'il prie c'est pour son pays, c'est à dire pour l'Italie. (Rires.)

L'Italie, elle aussi, désire l'amitié de la France; désormais entre ces deux nations il ne doit plus y avoir qu'une frontière amie.

La Chambre passe à la discussion des chapitres.

Discussion des Chapitres

Les chapitres 1er et 2 sont adoptés.

L'AMBASSADE DU VATICAN

M. Hubbard, sur le chapitre 3, traitements des agents diplomatiques et consulaires, développe un amendement tendant à réduire le crédit de 100.000 francs et à supprimer l'ambassade près le Vatican.

L'ambassadeur, si l'amendement était adopté, serait remplacé par un agent chargé des affaires ecclésiastiques.

Le maintien de cet ambassadeur constitue un prétexte pour ceux qui cherchent à jeter les Italiens dans les bras de nos ennemis; il est temps d'affirmer par des actes que la France a renoncé pour toujours à rétablir le pouvoir temporel du pape. Il est puéril de dire qu'il faut un ambassadeur au Vatican pour discuter les intérêts du Concordat et pour renseigner la France en cas de conclave.

Jamais un ambassadeur français n'a eu d'influence sur les conclaves; il n'y a que les cardinaux qui, en pareille circonstance, peuvent exercer une action. Les papes seront toujours Italiens, jamais Français.

Qu'on supprime l'ambassade du Vatican, et un grand pas sera fait dans la voie de l'apaisement. (Très bien!)

La France doit se méfier des déclarations des évêques français ; ces évêques ne viennent à la République qu'à condition d'en être les maîtres. Ils préparent une bataille, plus terrible encore que celle du 16 mai; il faut leur répondre en supprimant l'ambassade du Vatican.

Cette mesure sera plus efficace que tous les procès engagés, car on ne sait jamais comment se terminent ces procès. (Applaudissements.)

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, répond que le concordat implique des relations officielles entre la France et le Saint-Siège. M. Hubbard voudrait qu'on remplaçât l'ambassadeur au Vatican par un chef de bureau au ministère des cultes, mais quelle autorité aurait un pareil fonctionnaire? Toutes les nations catholiques et même les nations protestantes ont à Rome un représentant diplomatique. Le maintien de l'ambassade du Vatican n'est nullement un encouragement à ceux qui rêvent qu'on pourra rétablir le pouvoir temporel. C'est le gouvernement italien lui-même qui, dans une loi de garanties, a décidé que des ambassadeurs pourraient être accrédités auprès du pape. La France a, en Orient, des intérêts considérables qui ne peuvent être traités que par un diplomate : tous les jours, il surgit dans ce pays des incidents qui ont leur importance. C'est une question qu'on ne traite pas en juriste mais avec la largeur de vues que doit avoir un diplomate.

Pour tous ces motifs le gouvernement repousse l'amendement Hubbard. (Très bien! applaudissements au centre.)

M. Dumay, dit que le pouvoir civil est contesté aujourd'hui par les évêques et par les prêtres et rappelle à M. Ribot qu'il avait promis de ne jamais laisser toucher aux droits du pouvoir civil dans son discours de février 1890.

Il faut absolument supprimer l'ambassade du Vatican, parce qu'elle est absolument inutile. Un ambassadeur auprès du Quirinal suffit. La suppression aura aujourd'hui un caractère d'avertissement nécessaire; les pèlerins qui sont allés à Rome, ont été embauchés par le parti clérical et les évêques. (Très bien! à gauche, bruit à droite).

La majorité n'oubliera pas le langage qu'a tenu le ministre des affaires étrangères, si lui-même venait à l'oublier. (Applaudissements à gauche).

M. Hubbard se déclare peu satisfait de la réponse du ministre des affaires étrangères. La loi des garanties est une loi italienne : si le Parlement italien vote l'abrogation de cette loi, quelle sera la situation de la France ayant un ambassadeur auprès du pape? Gouverner c'est prévoir et peu importe, d'ailleurs, la situation de celui qui représente la France à l'étranger, qu'il soit ambassadeur ou qu'il ait un titre plus modeste, du moment qu'il représente la France. (Très bien! Très bien! Mouvements divers).

M. Pelletan dit que si le crédit du Vatican était réuni aux fonds secrets, il pourrait peut-être lui donner son adhésion, mais du moment qu'on le présente comme un crédit avoué, il faut ou le repousser ou tout au moins savoir à quoi il sert.

Jamais l'ambassade du Vatican n'a donné lieu à aucune publication ou contemporaine ou posthume. On ne connaît ni l'emploi ni l'utilité des fonds qui lui sont affectés : il faudrait au moins savoir à quelques années de distance ce qu'on négocie. (On rit.)

Le ministre pourrait sans inconvénient promettre au Parlement de faire connaître, par exemple, dans quelques années ce qui s'est passé entre la France et le Vatican au sujet de la fameuse réconciliation avec les évêques. (Rires et applaudissements à gauche.)

M. le ministre des affaires étrangères répond qu'il ne refuse pas de donner d'explications sur aucune des affaires qui sont traitées au Vatican, il est prêt à répondre à toute question qui serait formulée, mais quant à dire qu'il publiera quelque chose sur ce que M. Pelletan croit s'être passé entre la France et le Vatican, au sujet des évêques, le ministre ne répondra pas parce qu'on ne négocie pas sur ces matières. (Très bien! sur un grand nombre de bancs.)

M. Pelletan maintient sa question : quand publiera-t-on les relations avec la cour de Rome sur les sujets que le gouvernement choisira? Quand publiera-t-on un livre jaune ? (Bruit au centre et à droite).

LE VOTE

M. le président met aux voix les amendements Hubbard et Dumay, tendant, par une réduction de 100,000 francs sur le crédit du chapitre 3, à la suppression de l'ambassade du Vatican.

L'amendement est repoussé par 284 voix contre 210, sur 494 votants.

Les chapitres 3 à 21 sont adoptés.

Le chapitre 1er (budget protestant) est adopté.

La suite de la discussion de ce budget est renvoyée à demain.

Nice et la France

M. Raiberti parle pour un fait personnel.

L'orateur dit que M. Delafosse a paru penser qu'en Italie, tout le monde ne s'incline pas devant la cession de Nice à la France. L'orateur déclare que, pendant les fêtes de Garibaldi, on a publié deux choses : Rome intangible et Nice intangible. (Applaudissements.)

Nice s'est volontairement donnée à la France. Douter de l'irrévocabilité de cet acte serait douter de la France elle-même. (Applaudissements.)

Demain, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 26 octobre.

Les importantes déclarations faites aujourd'hui par le ministre des affaires étrangères sont de nature à satisfaire tout le monde, sauf les conservateurs intransigeants qui ne sauraient pardonner au gouvernement d'avoir interdit aux évêques de s'occuper des pèlerinages.

M. Ribot a démontré sans peine que la manifestation provoquée à Rome par l'incident des pèlerins avait été considérablement grossie et que M. de Mun avait eu tort de parler d'un outrage commis envers la France.

La partie la plus importante du discours du ministre est celle qui a trait au rapprochement qui s'est opéré entre la France et la Russie. Ses paroles ont causé à la Chambre une vive impression et un certain nombre de députés pensent qu'il y a plus qu'un rapprochement, et qu'un accord est intervenu entre les deux nations. L'accueil fait aux déclarations de M. Ribot prouve que la Chambre a pleine et entière confiance dans le gouvernement, et est en pleine communauté d'idées sur la direction donnée par le ministre des affaires étrangères à notre politique extérieure.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 26 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le président annonce la mort de M. Maze et fait son éloge.

Le Travail des Enfants et des Femmes

Le Sénat reprend la deuxième délibération du projet de loi, déjà adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié de nouveau par la Chambre des députés, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels.

M. Lenoël combat l'article 1er, en ce qui concerne les femmes majeures ; il veut qu'elles puissent travailler autant d'heures qu'elles voudront.

M. Tolain répond que le législateur a le devoir d'opposer une barrière à la mortalité qui est toujours croissante et aussi à l'alcoolisme qui va en augmentant dans la population féminine, car la femme dans l'atelier, arrive à prendre les habitudes de l'homme.

M. Jules Simon et plusieurs autres sénateurs demandent qu'on supprime dans l'article les mots « et les femmes ».

Cette proposition est repoussée par 100 voix, contre 98 et les deux premiers paragraphes sont adoptés par 127 voix, contre 75.

Le Sénat adopte ensuite un amendement de M. Waddington portant :

Sont exceptés : les travaux effectués dans les établissements où ne sont employés que des membres de la famille, sous l'autorité soit du père, soit du tuteur.

Néanmoins, si le travail s'y fait à l'aide de chaudières à vapeur ou de moteurs mécaniques, où si l'industrie exercée est classée au nombre des établissements dangereux ou insalubres, l'inspecteur aura le droit de prescrire les mesures de sécurité et de salubrité à prendre conformément aux articles 12, 13 et 14.

L'ensemble de l'article 1er est adopté ainsi que l'article 2.

Le Sénat renvoie la suite de la discussion à sa prochaine séance.

Par 150 voix contre 55, le Sénat fixe à jeudi la discussion sur les viandes salées.

La séance est levée à 5 heures 20.

Séance demain.

LES RECEVEURS DES FINANCES

Paris, 26 octobre.

Le ministre des finances a adressé aux trésoriers généraux et aux receveurs particuliers des finances la circulaire suivante :

Le nombre et l'importance des déficits signalés cette année par l'inspection générale des finances, dans la gestion des receveurs spéciaux des communes et des établissements publics, m'ont permis de constater avec regret que si les municipalités ont, dans la plupart des cas, témoigné une confiance excessive à l'égard des comptables placés directement sous leur autorité et nommés sur leur proposition, parfois aussi les trésoriers généraux et receveurs particuliers ont insuffisamment exercé la surveillance qui leur est commandée par les instructions.

L'intérêt des contribuables et le bon renom des finances républicaines font un devoir à l'administration de ne négliger aucun moyen de porter remède à cette situation.

J'appelle, sur ce point, l'attention toute particulière des chefs de service ; il ne saurait être question, en aucune manière de porter atteinte au partage de la responsabilité et de gêner, par une ingérence contraire aux règlements, la liberté d'action des maires et des autres administrateurs locaux, mais vous ne devez rien négliger pour mettre à exécution les prescriptions contenues dans l'article 1317 et les suivants de l'instruction générale. Si la gestion des receveurs spéciaux n'engage pas votre responsabilité pécuniaire, il n'en est pas de même de votre responsabilité morale et je suis décidé à réprimer désormais, par mesure disciplinaire, tout manquement qui me serait signalé à ce sujet.

J'ajouterai, de même que vous devrez continuer à offrir aux autorités municipales votre concours le plus empressé; de même pour faciliter votre tâche, vous trouverez auprès de l'administration l'appui qui vous serait nécessaire si des difficultés ou des entraves devaient nuire à l'accomplissement de votre mission.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Paris, 26 octobre.

Les délégués du syndicat pour la suppression des bureaux de placement se sont rendus ce matin auprès de M. Constans, ministre de l'intérieur, pour l'entretenir de la question des bureaux de placement et des abus auxquels donne lieu le fonctionnement de ces bureaux.

M. Constans a prié les délégués de lui transmettre leurs observations et leurs revendications par écrit, de façon à ce que le gouvernement puisse avoir des renseignements précis sur l'ensemble de la question des bureaux de placement. Il a ajouté qu'il ne pouvait que répéter ce qu'il avait déjà eu l'occasion de déclarer aux délégués que les ouvriers boulangers lui avaient envoyés il y a quelques mois, à savoir qu'il n'était pas hostile à la suppression du monopole des bureaux de placement, mais à la condition qu'un autre monopole, notamment celui des syndicats, ne fût pas substitué au monopole dont se plaignent les ouvriers.

DÉPARTEMENTS

RHONE

L'Arbresle. — *Pour les grévistes.* — Voici les souscriptions qui ont été recueillies pour les grévistes de l'Arbresle et de Sain-Bel :

Syndicat de Mars (Loire), 6 50 ; ouvriers métallurgistes de Givors, 7 50; union syndicale des tisseurs de Roanne, 10 fr.; syndicat des ouvriers en bois de galache, 10 fr.; quête faite à Cours le 18 octobre, 41 95 ; versé par le citoyen Labrosse, pour le produit de trois listes, 10 fr.; produit des listes venues de la Bourse du Travail de Montpellier, 11 20; syndicat des apprêteurs de Lyon, 5 fr.; syndicat des ouvriers en peaux de Grouhet, 10 fr., produit des listes venues de la Bourse du Travail de Paris, 42 15; Bourse du Travail de Paris, 10 25; syndicat des approprieurs de Chazelles-sur-Lyon, 20 fr.; quête faite à Tarare le 24 courant, 34 45.

LOIRE

Saint-Etienne. — *Graves accidents.* — Hier matin, à quatre heures, un assez grave accident s'est produit au puits Châtelus.

Les hommes du poste de nuit remontaient au jour. Dans une cage se trouvaient six hommes, parmi lesquels le sieur Mathey Alexandre, âgé de 30 ans, demeurant route de Saint-Chamond, maison Chabert, qui se sentant brûlé par la lampe d'un de ses collègues, baissa la tête juste au moment où la cage arrivait à la recette du jour.

Le malheureux fut serré entre la cage et la recette et grièvement blessé. Son état inspire de vives inquiétudes.

Mathey a été transporté à son domicile : il est marié sans enfant.

— Un grave accident s'est produit ce matin au puits Abraham, à la Béraudière.

Les sieurs Clémençon et Denis étaient occupés à réparer la colonne d'épuisement des eaux, lorsque le câble qui retenait la benne s'est rompu tout à coup et ils ont été précipités au fond du puits.

Clémençon a été remonté grièvement blessé ; quant à Denis, il n'est pas encore retrouvé.

Roanne. — *Train en détresse.* — Ce matin, le train 3064, mixte, partant de Tarare à 4 heures 46 et arrivant à Roanne à 7 h. 2, est resté en détresse entre l'Hôpital et le Coteau.

L'essieu d'un wagon de minerai par suite d'échauffement s'étant brisé, le wagon a déraillé.

L'alarme aussitôt donnée, le mécanicien a arrêté le train et les voyageurs sont descendus.

Une machine de secours, arrivée de Roanne, a transporté les voyageurs dans un fourgon jusqu'au Coteau.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

Les trains suivants ont éprouvé un retard d'une heure.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — *Sapeurs-Pompiers.* — Par décret en date du 20 octobre courant, M. Morel a été nommé sous-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Mâcon.

— *Rixe.* — A la suite d'une rixe survenue la nuit dernière, rue Franche, le nommé Pierre Berthet, âgé de 50 ans environ, journalier, sans domicile fixe, qui a reçu plusieurs coups, a été admis d'urgence à l'hôpital, après avoir reçu les premiers soins du docteur Mossel.

Une enquête est ouverte sur cette affaire.

CATASTROPHE A VOIRON

Terrible déraillement. — Quinze morts. — Quarante blessés.

Grenoble, 26 octobre.

Une horrible catastrophe s'est produite à 3 heures 40, entre les stations de Voiron et de Grenoble.

La ligne

La ligne est en cet endroit très accidentée : elle court sur un remblai d'une certaine élévation et la rampe y est de près de 19 millimètres par mètre.

A trois cents mètres environ de la gare de Voiron, le train omnibus de voyageurs 297, parti de Lyon à 11 h. 50, a déraillé.

La catastrophe

La catastrophe a été épouvantable : la locomotive et les wagons sont tombés pêle-mêle du haut du remblai. Le danger de la chute était encore accru par la vitesse que le train avait déjà acquise après avoir dépassé les premiers signaux de protection.

Immédiatement la nouvelle fut connue à Voiron, d'où on la télégraphia à Grenoble et dans les gares intermédiaires. Les habitants des localités voisines accoururent pour organiser les secours.

De Grenoble on a expédié un train spécial dans lequel plusieurs médecins ont pris place.

Les Victimes

La première impression produite par cet horrible accident est une horrible confusion qu'accentuent encore les cris des victimes. Combien sont-elles ? C'est ce qu'il est encore, à l'heure où je vous télégraphie, impossible de déterminer.

Le déblaiement des décombres sera une opération extrêmement longue et très pénible, et c'est seulement lorsqu'il sera tout à fait achevé que l'on pourra se rendre compte de l'étendue du désastre, mais dès à présent on peut, en s'abstenant de toute exagération, compter quinze morts et une quarantaine de blessés dont plusieurs, malheureusement, semblent être grièvement atteints.

Les causes de l'accident

Même incertitude sur les causes de l'accident. Comme je vous l'ai dit plus haut, la ligne est très accidentée : le déraillement a eu lieu à un tournant de la voie. Peut-être la vitesse aura-t-elle été prématurément augmentée. D'autre part, il n'est pas impossible que les pluies de ces jours derniers aient produit un affaissement dans l'infrastructure, remuée d'ailleurs ces temps derniers par d'importantes réparations.

La voie est obstruée et l'on annonce trois heures et demie de retard pour les trains se dirigeant vers Lyon.

On ignore encore si le chauffeur et le mécanicien sont parmi les victimes, mais il est probable qu'ils n'ont pas échappé à la catastrophe. La locomotive est, en effet, complètement démolie : elle présente l'aspect d'un monceau de ferraille.

La plupart des wagons sont brisés.

NOUVEAUX DÉTAILS

Moirans, 26 octobre.

Je viens d'arriver à Moirans non sans difficultés, car le service est absolument désorganisé, les employés sont affolés et surtout préoccupés des secours.

Le déraillement s'est produit à environ 1500 mètres de la gare de Moirans, à un endroit où la ligne décrit une courbe assez prononcée et présente une pente très rapide.

Le train qui passe à Moirans vers 4 heures du soir, allait arriver en gare. Il était remorqué par deux machines.

C'est à cette double traction que cet horrible accident est dû.

La seconde machine a quitté entièrement la voie : un choc épouvantable s'est produit et les wagons se sont heurtés avec un vacarme affreux qui a été entendu à une certaine distance.

Le théâtre du sinistre

A huit heures du soir, au moment où j'ai pu parvenir sur le lieu du sinistre, je me suis trouvé en face du plus épouvantable spectacle, que la lueur des torches rendait encore plus lugubre.

Les wagons sont dans un chaos effroyable, entre les deux voies et sur le bord d'un talus de près de quinze mètres de hauteur. Quelques-uns sont complètement broyés et tous très endommagés.

Les morts

Le chiffre de morts donné primitivement, paraît par bonheur exagéré, sauf contrôle.

L'identité de deux cadavres a été tout d'abord établie. On a reconnu Mme Detroyat, artiste peintre de Grenoble et M. Prévost, ingénieur à Vizille.

Quant aux blessés, il est absolument certain que trois d'entr'eux ne passeront pas la nuit. Cinquante autres personnes ont été atteintes et quinze le sont assez grièvement. Elles sont dirigées sur les hôpitaux de Grenoble ou de Voiron.

Les médecins de Grenoble prodiguent leurs soins.

Détail navrant : une petite fille de quatre ans a perdu sa mère. Les cris de la pauvre enfant étaient déchirants. Elle a été recueillie par le maire de Moirans qui s'est mis en quête de sa mère.

L'enquête

Une enquête sommaire a été ouverte par les autorités locales.

La courbe prononcée que fait la voie nécessite un ralentissement : au moment où le règlement prescrit ce ralentissement, c'est-à-dire à environ quinze cents mètres de la gare de Moirans, on siffla aux freins ; la première machine serra les freins, mais le mouvement ne fut pas suivi par la seconde. Cette locomotive s'emballa, dérailla à contre-voie entraînant tout le convoi.

Autour des décombres, les voyageurs qui ont échappé à la catastrophe, et qui s'efforcent de dégager les débris humains entassés, ont déclaré qu'au moment de la catastrophe, la vitesse était effrayante. Personne ne pouvait se défendre d'un sinistre pressentiment qui devait hélas se réaliser.

ORAGES ET INONDATIONS

Tarascon, 26 octobre.

L'inquiétude renaît dans la région, la pluie est intermittente.

Hier, vers six heures du matin, le Rhône marquait 4m 40 et à onze heures, 5m 5, le ciel est menaçant, le vent souffle du sud-est.

Perpignan, 26 octobre.

On mande de l'Ille-sur-Tet, que les dégâts occasionnés par les crues du Tet, sont énormes, le Tet a coupé le canal de Thuir et celui de l'Ille et a emporté un grand nombre d'arbres. Sur le pont, l'eau passait par dessus les piles, avec un fracas épouvantable.

Toutes les propriétés subissent des pertes énormes.

Toulon, 26 octobre.

Il y a eu cette nuit, une bourrasque très violente, la plupart des navires présents sur rade ont chassé sur leurs ancres et ont dû doubler leur amarres.

A la Seyne, plusieurs barques ont été jetée à la côte.

Une goelette corse a été jetée et brisée sur l'île Ribaud, une des îles d'Hyères, perdant un homme de son équipage.

Limoux, 26 octobre.

L'inondation cause de véritable désastres dans la nuit du 24 au 25, treize maisons évacuées par les habitants se sont écroulées ; la quatorzième maison s'est écroulée au moment où les habitants se sauvaient.

Plusieurs personnes ont été ensevelies sous les décombres, trois en ont été retirées, plus ou moins grièvement blessées. On croit que sept personnes se trouvent encore ensevelies.

Lyon

LA RUE GROLÉE

Démolira-t-on ou ne démolira-t-on pas l'îlot L... ?

Telle est la question que l'opinion publique se pose depuis trop longtemps déjà.

En constatant la lenteur apportée par l'administration à l'exécution des délibérations du conseil, il est à préjuger que le vote émis dans la séance du 2 juin, relativement à la démolition des fondations de l'îlot L, restera lettre morte.

Nous ne voulons point expliquer à nouveau ce vote, pas plus que nous ne voulons faire encore une fois l'historique de cette affaire de la rue Grôlée, affaire dont nous nous étions abstenus de parler, depuis quelques semaines, espérant que l'administration municipale et le conseil, suffisamment éclairés sur les desseins des concessionnaires, donneraient enfin la suite qu'il comportait au mouvement d'énergie manifesté dans deux séances — mouvement d'énergie qui semblait devoir pousser l'affaire dans une nouvelle phase et grâce auquel les intérêts de la ville seraient complètement sauvegardés et les concessionnaires rappelés à la stricte observation des conventions.

Hélas ! ce beau mouvement n'était qu'un feu de paille.

Non point que les sentiments de la majorité du conseil aient varié, mais l'administration nous semble faire montre de tant de négligence, elle paraît porter si peu d'intérêt à la solution rapide de cette question, qu'on en est à se demander s'il n'y a pas, dans cette administration, des personnages tellement mêlés à l'affaire de MM. Delamarre et Ferrand qu'il faille, à tout prix, sauver leur situation en sauvegardant, en même-temps, l'administration et ses actes.

***

Dans sa séance du 2 juin dernier, sur la proposition de M. Valensaut, le conseil municipal votait la délibération suivante :

L'administration est invitée à poursuivre par toutes les voies et moyens que de droit :

1° La démolition complète des constructions élevées jusqu'à ce jour, dans l'îlot L du quartier Grôlée, par la société concessionnaire des travaux de transformation de ce quartier;

2° La réédification desdites constructions sur de nouvelles bases et dans les conditions déterminées par l'article 6 du traité du 21 avril 1888, intervenu entre la ville de Lyon et MM. Delamarre et Ferrand.

Dans les diverses séances ultérieures, plusieurs membres du conseil rappelaient avec insistance cette délibération à l'administration municipale. Celle-ci,

amusée par les concessionnaires, répondait en soumettant au conseil des propositions nouvelles de MM. Delamarre et Ferrand, telles que le rachat de l'ilot L par lesdits Delamarre et Ferrand, ou en agitant le spectre d'un procès interminable dans lequel les intérêts de la Ville pourraient être compromis.

Néanmoins, la majorité du conseil, soucieuse, elle aussi, des intérêts de la Ville, que l'on mettait en jeu, jalouse du respect de ses délibérations, n'en continue pas moins ses obsessions pour obtenir de l'administration une réponse catégorique.

Dans la séance du 13 août, entr'autres, plusieurs conseillers insistent afin de savoir où en est la question de la démolition.

M. le maire étant absent, les autres membres de l'administration déclarent ne pouvoir répondre. M. Debolo, lui-même, adjoint à la voirie, reste muet.

Le président de la séance, M. Rossigneux promet une réponse de l'administration pour la réunion suivante du conseil.

A cette séance suivante, le 18 août, M. le maire est encore absent; M. Debolo ne paraît pas non plus. Ni maire, ni adjoint à la voirie par conséquent pas encore de réponse.

Pleins de déférence pour leurs collègues de l'administration municipale et surtout enclins à une patience excessive, les membres du conseil se contentent de voter un nouvel ordre du jour ainsi conçu :

Le conseil municipal a, dans une précédente séance, décidé la démolition des fondations de la construction de l'ilot L de la rue Grôlée.

Le conseil, persistant dans cette décision, invite l'administration à la faire exécuter à bref délai.

Cette nouvelle délibération reste encore lettre morte.

***

Il est vrai que, dans une autre séance, M. le maire, répondant à M. Valensaut qui l'interpelle sur la question, raconte que le conseil de préfecture, auquel MM. Delamarre et Ferrand en avaient appelé de la délibération du 2 juin, avait nommé un expert, M. Poncet, ingénieur, pour faire un rapport de constat. M. le maire ajoutait qu'il y avait un point de droit à établir.

Est-il besoin de le dire, l'argument de M. le maire n'infirmait en rien la délibération du conseil municipal, et la décision du conseil de préfecture n'entraînait aucun sursis à la démolition.

En effet, le rôle de l'expert nommé par le conseil de préfecture n'est point celui que semble lui prêter M. le maire.

M. l'expert avait à constater la valeur des travaux exécutés, afin qu'après leur démolition on connût la note à payer; mais établir par qui serait payée ladite note n'était pas dans le mandat de l'expert.

C'est ce que M. Valensaut a, d'ailleurs, très bien expliqué dans cette séance, et l'honorable conseiller ajoutait :

La ville dût-elle payer, il vaudrait encore mieux payer 10 à 12,000 francs de travaux démolis que perdre, plus tard, 100 ou 200,000 francs sur la revente de l'immeuble, perte assurée par le discrédit qui serait jeté sur cet immeuble, en suite de la question en litige.

***

Ici, nous sommes de l'avis de M. Valensaut, mais nous n'éprouvons pas les mêmes craintes sur les résultats en litige.

En admettand que les plans fournis par M. Ferrant aient été *maladroitement* approuvés par la signature d'un membre de l'administration, s'en suivrait-il que le procès serait perdu pour la ville?

En apparence, oui; mais il ne peut être admis, en droit, qu'une signature, fût-ce même celle d'un adjoint plus ou moins autorisé, permit aux concessionnaires de modifier les obligations consenties par eux dans leur traité avec la ville, pas plus que cette même signature du même adjoint ne pourrait imposer auxdits concessionnaires des clauses défavorables pour eux, et qui ne figureraient point sur leur traité.

Revenons à l'argument de M. le maire, argument spécieux, mais qui peut troubler le sentiment de quelques conseillers.

M. Gailleton prétend que l'expert Poncet donne tort à la ville, que des plans ont été fournis, que les fondations sont conformes à ces plans, que la *ville sera battue...*

Mais si M. l'ingénieur Poncet, expert nommé, a déclaré tout ceci, M. Poncet a outrepassé son mandat.

M. l'expert n'avait rien à préjuger, il n'avait qu'à constater. Et — nous allons plus loin en logique, malgré les appréhensions et les déclarations de M. le maire — nous disons qu'en donnant seulement à M. Poncet le mandat de faire un rapport de constat, le conseil de préfecture admettait implicitement la délibération du conseil municipal relative à la démolition; si les travaux ne devaient pas disparaître il était inutile de faire un constat.

***

Mieux eut valu que M. le Maire renseignât le conseil sur la procédure qui serait suivie dans cette affaire; ses explications auraient éclairé la religion de quelques membres, à l'esprit timoré, de notre assemblée municipale.

Ainsi, on aurait appris que, le rapport de constat déposé, le conseil de préfecture devait nommer de nouveaux experts, avec mission d'établir les points suivants :

1° Les fondations de la construction de l'ilot L sont-elles établies pour des maisons de premier ordre, type des maisons de la rue de la République et de l'avenue de Noailles?

2° Sont-elles établies selon l'usage pratiqué à Lyon.

Cet usage n'admet pas de briques dans la construction des fondations. Il est formulé d'une manière très explicite dans un passage du rapport de la commission de surveillance, passage que nous reproduisons *in extenso* :

Grande a été la surprise de la commission de surveillance, quand elle a vu des jambages de passages de caves montés en briques, ce qui ne s'est vu jusqu'à présent que dans d'infimes baraques des quartiers excentriques de notre ville. Quelle que soit la qualité de ces briques, la cuisson ou la chimie ne parviendront jamais à en faire de la pierre à l'abri de l'humidité et du salpêtre.

3° Enfin, à qui incombent les responsabilités de cette construction non acceptable? Et, pour poser la question dans un sens plus vulgaire, qui paiera la note des travaux exécutés, puis démolis : qui, de la ville ou de MM. Delamarre et Ferrand?

Tels sont les points que devra viser, non point le rapport de M. l'expert Poncet, mais celui d'autres experts qui seront commis à nouveau par le conseil de préfecture, rapport sur lequel ce dernier jugera, mais seulement encore après plaidoirie.

Nous disons : « après plaidoirie », car nous ne devons pas oublier que, dans cette circonstance, la ville aura son avocat, et le rôle de ce dernier sera facile.

Il s'agira de savoir si les constructions des fondations de l'ilot L sont conformes aux clauses de la convention, et si les concessionnaires ont bâti d'après des plans approuvés.

On connaîtra, de la sorte, les membres de l'administration, par qui ces plans ont été approuvés, ce qui ne saurait, d'ailleurs, profiter à M. Ferrand, puisque, dans l'espèce, il aurait abusé de l'ignorance d'un membre de l'administration, pour contrevenir à son contrat.

Quant au membre de l'administration qui aurait approuvé lesdits plans sans être couvert par l'avis d'hommes compétents, l'opinion publique, et ses électeurs surtout, apprécieront comme il convient la légèreté de sa conduite.

Nous concluons, en déclarant que l'argument de M. le maire, relatif à l'expertise de M. Poncet, ne saurait prévaloir, pas plus qu'on ne pourrait tenir pour sérieuses les craintes manifestées par quelques membres du conseil, craintes ayant trait à des revendications que pourraient formuler ultérieurement MM. Delamarre et Ferrand, revendications basées sur le retard apporté, par le fait du litige, à l'exécution de leurs conventions.

Tout ceci, nous le répétons, n'est pas dangereux.

Si MM. Delamarre et Ferrand désirent si vivement exécuter leurs conventions avec la ville, rien ne leur est plus facile.

Ils ne peuvent et ne pourront jamais arguer d'un retard causé par le fait de la ville.

A côté de l'ilot L, se trouvent d'autres îlots à construire. Non seulement MM. Delamarre et Ferrand ne construisent pas, mais les masures qui couvrent ces îlots ne sont même pas démolies.

Et pourtant, d'après l'article 15 de la convention intervenue entre la Ville et les concessionnaires de la rue Grôlée, les preneurs s'engageaient à démolir à leurs frais, risques et périls, les immeubles expropriés et ceux appartenant à la Ville, et cela dans le délai de quatre mois à dater de la remise aux preneurs des immeubles à démolir.

Or, il y a belle lurette que lesdits quatre mois sont écoulés, et les îlots K et autres, nous le répétons, ne sont point en litige.

MM. Delamarre et Ferrand seraient donc bien mal iospirés, si jamais ils manifestaient l'intention de réclamer des indemnités pour retard causé à l'exécution de leur convention.

D'ailleurs, pour donner satisfaction à l'opinion publique vivement préoccupée de cette importante question, nous aurons à y revenir plusieurs fois et à étudier bon nombre d'autres points.

P. F.

NOS ÉCHOS

Conseil municipal :

Aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal.

***

Nous apprenons que M. Hugennet, instituteur suppléant de la ville de Lyon, est décédé le 26 courant, à l'âge de 44 ans, après vingt ans de services.

***

Voici la liste des nouveaux internes des hôpitaux de Lyon qui viennent d'être nommés au concours pour une période de quatre ans :

MM. Collet, Martel, Baujon, Pauly, Tuja, Jean Roux, Paviet, Dumarest, Deydier, Durbesson, Peytourand, Garcin, Regaud, Cotsos.

***

Tous les services départementaux se trouvent maintenant réunis à la nouvelle Préfecture, y compris les bureaux du cabinet du préfet, qui étaient restés les derniers à l'Hôtel de Ville.

M. le préfet du Rhône donnera donc ses audiences uniquement à son nouvel hôtel.

***

On nous écrit de Marseille :

« L'événement théâtral du jour est le gros succès que vient de remporter au Grand-Théâtre Mlle Vuillaume, qui, du premier coup, a su plaire et conquérir les suffrages des dilettanti marseillais. Mlle Vuillaume chantait la *Traviata* samedi soir. »

***

Un correspondant nous écrit pour nous apprendre que la lecture de l'*Echo de Lyon* est interdite aux malades de l'Antiquaille (service de M. le maire et de M. l'adjoint Augagneur.)

Nous ne pensons pas que M. le maire ou son héritier présomptif aient découvert chez nous un microbe spécial.

Nous sommes sûrs qu'en lui signalant ce fait, il donnera des ordres en conséquence aux subalternes qui font un si singulier usage de l'autorité à eux attribuée; — et notre qualité de journal républicain indépendant ne nous empêchera pas de pénétrer dans les hospices municipaux de la ville de Lyon.

***

Retour d'émigrants :

Hier matin sont arrivés à Lyon une douzaine d'émigrants russes rapatriés dans leur pays par les soins du gouvernement français.

Ces pauvres gens, engagés par les compagnies d'émigration, avaient quitté la Russie il y a quelques années, pour l'Amérique du Sud

Ne trouvant du travail nulle part, mourant de faim, ils durent solliciter leur rapatriement et prirent un paquebot qui les amena jusqu'à Marseille.

Ils sont arrivés à Lyon absolument dénués de ressources, à peine vêtus; plusieurs même n'avaient pas de chaussures.

Après avoir touché quelques secours en argent et en nature, ils sont repartis, se dirigeant vers la frontière.

***

Les examens d'admission au Conservatoire de Lyon se sont terminés samedi dernier. Il s'était présenté 235 élèves, dont un tiers à peine ont été jugés suffisants par le jury. Et les candidats admis ne sont pas encore au bout de leurs peines, puisqu'au mois de janvier, ils vont subir un nouvel examen destiné à éliminer ceux d'entre eux qui s'étaient faufilés, soit grâce à l'indulgence du jury, soit grâce à la chance d'une épreuve de concours dans laquelle ils auraient pu paraître plus brillants qu'ils ne le sont réellement. On voit que les débuts de la carrière d'artiste ne sont pas précisément faciles, et le spectateur qui envie les roses récoltées par les acteurs ne se doute pas qu'il leur a fallu souvent se meurtrir les mains avec les épines qu'elles cachent.

Il paraîtrait que, cette année, la classe de déclamation aurait la chance de posséder quelques sujets dont on augure bien; souhaitons que ces espérances se réalisent. Mesdemoiselles les ingénues, les soubrettes, Messieurs les premiers rôles, les jeunes premiers, travaillons ferme et dur.

***

Puisque nous sommes au Conservatoire, annonçons la nomination de M. Brive, professeur de la classe de cor. M. Brive est un artiste distingué qui faisait partie de l'orchestre Lamoureux, à Paris. Annonçons aussi la création d'une classe supplémentaire de piston, dont M. Brugueyre a été nommé titulaire. Cette classe est destinée à seconder celle de M. Gerin, le professeur à qui ses nombreux et longs états de services vont nécessiter, d'ici à quelque temps, un repos bien mérité.

***

Nous lisons dans le *Salut Public* :

« Nous constatons avec un vif regret que l'affichage des gravures obscènes, encouragé par l'impunité, a recommencé dans notre ville avec une nouvelle audace.

« Un de nos amis a été témoin, ces jours derniers, du fait suivant :

« Un marchand de journaux avait exposé en belle place un supplément dont la première page était occupée par un dessin ignoble.

« Notre ami eut la curiosité de s'arrêter à quelque distance et compta, en moins d'un quart d'heure, dix passants, hommes ou jeunes gens, et trois enfants, qui s'arrêtèrent devant l'image et en savourèrent tous les détails.

« Un des passants ainsi attirés, un jeune homme d'une quinzaine d'années, était tellement absorbé par ce qu'il voyait là, qu'un cheval s'étant abattu à quelques pas de lui, il ne tourna pas même la tête.

« Aucun de ces lecteurs d'occasion n'acheta un journal. Le marchand exposait donc sa triste marchandise sans profit sensible pour lui.

« Notre ami s'approcha et le lui fit remarquer. Savez-vous ce qui lui fut répondu? Que les entrepreneurs qui alimentaient le kiosque imposaient comme condition que l'on exposât les journaux pornographiques comme les autres.

« Un démenti de qui de droit nous ferait plaisir. »

Notre confrère pourrait également demander à qui de droit pourquoi des ordres tout discrètement, mais supérieurement donnés, de réserver les places apparentes de l'étalage à certains journaux, toujours les mêmes, tandis que les journaux concurrents sont le plus possible dissimulés et couverts.

Mais ce sont là de petits moyens qui n'empêchent ni la chute des feuilles mortes, ni la poussée des feuilles nouvelles. Quand le public demande un journal, M. le concessionnaire a beau s'en désoler, le journal se vend et le tirage monte.

Les Ouvriers Verriers

Hier matin, un des fours de l'usine Béroud, allumé il y a huit jours, a recommencé à fonctionner après une interruption de huit mois.

Actuellement, trois fours sur les huit installés dans les usines Béroud, Mesmer et Jayet sont en pleine activité, et on espère rallumer les autres dans le courant du mois prochain.

Chaque four occupant une quarantaine d'ouvriers verriers, autant de « gamins » jeunes gens employés à servir les ouvriers, et une trentaine de manœuvres, c'est donc 350 personnes environ qui, dès à présent, travaillent.

La rentrée à l'usine Béroud s'est, comme chez M. Mesmer, effectuée sans incident.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi, 27 octobre, 299e jour de l'année.

Lune : dernier quartier, le 24 octobre; nouvelle, le 1er novembre.

Soleil : lever, 6 h. 40; coucher, 4 h. 47.

Nos députés.—Voici comment se sont répartis les votes des députés de la région sur l'amendement Hubbart et Dumay, tendant à la suppression de l'ambassade près le Vaticm :

Rhône. — Tous ont voté pour, à l'exception de MM. Aynard et Prénat, qui ont voté contre, et de M. Guillaumou, absent.

Ain. — Tous ont voté pour, à l'exception de M. Germain, qui a voté contre.

Côte-d'Or. — MM. Bargy, Bizouard-Bert, Ricard, ont voté pour, les autres contre.

Drôme. — Tous ont voté pour; M. Madier-Montjau absent.

Isère. — Tous ont voté pour, à l'exception de MM. Durand-Savoyat et Lombard qui ont voté contre. M. Saint-Romme s'est abstenu.

Loire. — MM. Girodet et Souhet ont voté pour, M. Neyrand contre, les autres se sont abstenus.

Saône-et-Loire. — Tous ont voté pour. M. Schneider absent.

Savoie. — MM. Horteur et Roche ont voté contre, les autres se sont abstenus.

Théâtre des Célestins. — *Musotte*, l'œuvre si touchante de Guy de Maupassant, ayant été interrompue en plein succès pour faire place au *Médecin des Folles*, le magnifique drame de Montépin, acclamé chaque soir par un public nombreux et enthousiaste, la direction nous informe que pour satisfaire aux nombreuses demandes qu'elle reçoit journellement, et en exécution de l'article 18 de son cahier des charges, *Musotte* sera jouée exceptionnellement le mercredi 4 novembre prochain, avec les *Dominos Roses*, le joyeux vaudeville de Delacour et Hennequin. La feuille de location pour cette soirée est dès à présent à la disposition du public.

Tous les soirs, à 8 heures, le *Médecin des Folles*.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir mardi, 13e représentation de la *Fille de Madame Angot*. L'opérette à grand succès sera jouée par la pléiade des excellents artistes que le public acclame tous les soirs et par M. Dovilliers, de l'Alhambra de Bruxelles, qui chantera le rôle d'Ange Pitou, en remplacement de M. Favart, rappelé à Paris par un engagement antérieur.

2e représentation de *Un Chien au biberon*, vaudeville en un acte, de MM. Georges Mentelé et Charles Mey.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 7 heures du soir sous le péristyle du théâtre.

Le trésorier du syndicat des verriers. — La comptabilité de Rivot, le trésorier du syndicat des verriers, arrêté jeudi dernier, est soumise à l'examen d'un expert comptable, qui ne pourra, avant plusieurs jours, tant les comptes sont embrouillés et les registres mal tenus, envoyer son rapport à M. Vial.

C'est seulement quand il sera en possession de ce document et connaîtra exactement le montant des détournements et la façon de procéder de Rivot, que M. Vial fera amener l'inculpé devant lui et l'interrogera sur les faits qui lui sont reprochés.

Trop de confiance. — M. Joseph Poinard, âgé de 29 ans, teinturier, montée du Gourguillon, 6, avait conduit chez lui, hier, pour leur offrir à dîner, deux ouvriers sans travail, sur le sort desquels il s'était apitoyé.

Pour le récompenser de sa générosité, l'un d'eux s'est emparé du porte-monnaie de son hôte, contenant 18 fr., et a pris la fuite avec son complice.

Ces tristes individus sont activement recherchés.

Vol de bijoux. — Le nommé Jules B..., âgé de 21 ans, cordonnier, rue Mazenod, a été arrêté, hier, par les agents de M. Prieur, commissaire de police de la Guillotière, pour un vol de bijoux commis au préjudice de Mlle Turpin, cours Gambetta, 7.

Un marchand de reconnaissances du Mont-de-Piété, le sieur Alexandre B..., âgé de 27 ans, a été également écroué comme complice par recel.

Agression. — La nuit dernière, vers 2 heures, le nommé Jean Duchamp, âgé de 37 ans, cordonnier, 33, rue de la Thibaudière, s'est présenté au poste des gardiens de la paix du cours Gambetta, déclarant qu'il avait été assailli, à 11 heures du soir, au moment où il regagnait son domicile, par un civil et un militaire qu'il ne connaissait pas et auxquels il n'avait nullement adressé la parole.

Duchamp portait, en effet, plusieurs blessures au front et à la tête.

Le militaire serait, d'après la victime de cette inexplicable agression, un maréchal des logis de la 7e compagnie d'ouvriers.

Une enquête est ouverte.

Tombé d'un deuxième étage. — Un jeune cordonnier, M. Etienne Bel, âgé de 19 ans, était penché à la fenêtre de son appartement, situé au deuxième étage de la maison portant le no 13 de la rue du Champfleuri, lorsque tout à coup la barre d'appui se rompit, précipitant le malheureux dans le vide.

Relevé avec des contusions graves, Bel a été transporté à l'Hôtel-Dieu et admis d'urgence.

A la Morgue. — M. Jacquot, commissaire de police du quartier Saint-Louis, a fait transporter à la Morgue le cadavre d'une femme que des mariniers venaient de retirer du Rhône, en face de l'usine Felizat.

Voici le signalement : âgée de 50 à 55 ans, vêtue d'une jupe en indienne à raies blanches et noires, chemise en coton, fichu marron, bas en coton blanc, bottines lacées.

Le corps n'avait séjourné que quelques heures dans le fleuve.

Un cheval dans la Saône. — Hier, vers 7 heures du matin, M. Louis Lager, âgé de 37 ans, voiturier, au service de M. Monin, entrepreneur, rue Germain, 11, était occupé à charger un tombereau de sable sur le bas-port du quai Fulchiron, non loin du pont d'Ainay.

Tout à coup, le cheval se mit à reculer, et malgré les efforts du conducteur, finit par tomber dans la Saône, où il ne tarda pas à disparaître.

Chute malheureuse. — Un gardien de la paix, de la caserne de la rue Molière, Léopold Mathon, âgé de 43 ans, est tombé, hier, d'une façon si malheureuse, au moment où il traversait la chaussée du cours Gambetta, qu'il s'est enfoncé une côte avec son sabre.

Léopold Mathon a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Acte de courage. — Dimanche dernier, vers six heures du soir, un pêcheur nommé Nessler, employé à l'usine Trayvou, préparait divers engins de pêche dans un bateau lui appartenant, sur la Saône, en face le no 10 du quai de la Mulatière, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba dans la rivière très profonde à cet endroit.

Il put néanmoins se rattraper par une main à son bateau et se mit à crier : Au secours! Fort heureusement ses cris furent entendus par des personnes qui se promenaient sur le quai, notamment par M. Dépine, ouvrier verrier. Ce dernier, n'écoutant que son courage, se précipita au secours de Nessler et fut assez heureux pour le tirer de la situation critique dans laquelle il se trouvait. Il était temps, car le pauvre diable, à bout de forces, allait lâcher prise et disparaître sous l'eau.

On ne compte plus les actes de courage accomplis par M. Dépine, lequel est déjà possesseur de plusieurs médailles de sauvetage. La dernière de ces médailles, en argent, de première classe, lui a été remise par le Président de la République lui-même, lors de son voyage à Lyon.

Société dramatique et lyrique de bienfaisance. — On nous annonce la formation d'une Société dramatique et lyrique de bienfaisance pour le département du Rhône.

Adresser les adhésions à M. le directeur de la société, café du Bon Coin, 40, cours Gambetta

N.-B. — Indiquer âge, profession.

Petite Correspondance

Un de nos lecteurs nous écrit pour nous demander qui, du père ou de la mère, a la direction de l'éducation de l'enfant.

Assurément, c'est le père. La loi est formelle, la volonté du chef de famille doit être obéie par tous — et d'abord par sa femme.

Quant aux moyens mis à la disposition du père pour faire respecter cette volonté, cela devient plus délicat. Il y a là, d'abord, les moyens de persuasion, ce sont ceux qui réussissent le plus souvent. Ensuite, il y a, en désespoir de cause, les moyens autoritaires. Le père entend que son enfant aille, par exemple, dans telle ou telle école, la mère ne peut s'y opposer. S'il défend que l'enfant fréquente telle autre, il en va de même.

Une désobéissance formelle et réitérée constituerait certainement le cas d'injure grave prévu par l'article 247 du code civil et pourrait devenir une cause de divorce.

Une épouse tant soit peu attachée aux siens, y regardera à deux fois avant de perdre ainsi, son mari d'abord, — son enfant ensuite.

NOS THÉATRES

THÉATRE BELLECOUR. — « Un Chien au biberon »

Hier soir, a eu lieu au théâtre Bellecour, la première représentation d'un vaudeville inédit en un acte, *Un Chien au biberon*, de M. Charles Mey, et de notre collaborateur Georges Mentelé.

Ce lever de rideau n'a d'autre prétention que celle de faire rire. M. Eusèbe Coussinet veut marier sa fille Lucile à Gulistan Patulot, fils d'un de ses amis. Lucile aime son cousin Georges Morel, et au moment où son père lui présente le prétendu qu'il lui a choisi, elle élève au biberon, et en cachette, car Coussinet a horreur des animaux, un petit chien que lui a donné son cousin. Les deux frères de Georges Morel, Henri et André, deux petits démons de collégiens, aident Annette, bonne de Lucile, à faire croire à Gulistan Patulot, que le biberon sert à nourrir tout autre chose qu'un chien. Gulistan finit par être convaincu que la fiancée qu'on lui destinait n'est pas la vertu même. De là une suite d'amusants quiproquos. Coussinet oblige Georges à réparer, en épousant Lucile, — et lorsqu'il s'aperçoit qu'il a été mystifié, il est trop tard, car il a donné son consentement.

Ce vaudeville a été très bien interprété par MM. Mey, Durozel et Parenti, par Mlle Solange Roger, gracieuse et élégante ingénuité, dont les progrès rapides font oublier qu'elle est presque une débutante, par Mlle Berthe Cavelli, très délurée soubrette, menant avec crânerie l'intrigue, et Mlles Blanche Cavelli et Jeanne Roger, auxquelles le travesti sied à ravir et qui sont charmantes dans leur rôle de petits gamins espiègles; il n'est pas jusqu'au petit chien — Rick — qui n'ait contribué au succès de la pièce.

Le public a beaucoup ri et il a beaucoup applaudi. *Un Chien au biberon* paraît donc appelé à servir pendant longtemps de lever de rideau à la *Fille de Madame Angot*.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

L'Affaire de la rue Moncey

Dans la nuit du samedi 1er au dimanche 2 août, les habitants de la rue Moncey étaient subitement réveillés par un coup de fusil parti d'un café situé au numéro 76 de cette rue.

Le propriétaire de cet établissement, le nommé Genest, venait de tirer dans un groupe de jeunes gens et d'en blesser un grièvement à la cuisse droite.

On s'empara du meurtrier, pendant que la victime, M. Girard, était transportée dans une pharmacie, puis à l'Hôtel-Dieu.

Le prévenu comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Lyon sous l'inculpation de coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Genest est un homme d'une quarantaine d'années. Il tient depuis 1882, au no 76 de la rue Moncey un... établissement décoré du nom pompeux de café, et qui n'est trop souvent que le rendez-vous des souteneurs et des filles de mauvaise vie, dont le quartier abonde. Bien des rafles ont déjà été faites dans ce café, et chaque fois la Sûreté a fait une ample moisson de jeunes vauriens.

Le 1er août, donc, quatre jeunes gens d'une vingtaine d'années, les nommés Roux, Hivert, Bondet et Girard, après avoir dîné au café Lombard, passaient, vers onze heures et demie du soir, devant le café Genest, lorsque les trois premiers, ne voulant pas se séparer sans trinquer une dernière fois, entrèrent dans cet établissement.

Une discussion s'éleva entre les trois consommateurs et le patron, et après une bousculade un peu vive, Roux, Hivert et Boudet étaient mis à la porte à coups de queue de billard.

Comme ces trois jeunes gens avaient donné cinq francs au comptoir et qu'ils n'avaient rien consommé, ils invectivèrent assez vivement Genest dès qu'ils furent dehors,

Genest voulut fermer son établissement, et au moment où il plaçait le premier contrevent à sa devanture, il reçut sur le bras un coup qui lui fit lâcher le volet.

Pendant que cette scène se passait, Girard était sur le trottoir en face et causait avec quelques personnes.

Tout à coup, sans que rien ait pu faire prévoir ce dénouement, Girard s'affaissait, grièvement blessé par un coup de fusil, à la face externe de la cuisse droite et à la face interne de la cuisse gauche.

Genest, perdant la tête, à la suite du coup qu'il avait reçu sur le bras, était entré dans sa cuisine, avait décroché un fusil de chasse et avait fait feu dans le groupe, au hasard.

Girard fut transporté à l'Hôtel-Dieu. Là, le docteur Lacassagne constata qu'il n'avait pas moins de 137 grains de plomb dans la cuisse droite et 13 dans la cuisse gauche.

Des poursuites furent commencées contre Genest, qui, ainsi que nous le disions plus haut, comparaissait hier devant le tribunal correctionnel.

Treize témoins ont été cités à comparaître, six par l'accusation, et sept par Genest. Une seule déposition est intéressante, c'est celle de M. Dionisio, qui a assisté à toute la scène.

Deux jeunes détenus de la prison Saint-Paul sont aussi entendus. Ils remplissaient le rôle de « moutons ».

Après le réquisitoire de M. Souzy, et la plaidoirie de Me Gouillaud, le tribunal a condamné Genest à deux mois de prison et à 16 francs d'amende.

Cette affaire reviendra dans quelques jours, sous une autre forme, devant le tribunal civil.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Alger, 26 octobre.

Un accident de chemin de fer a eu lieu sur la ligne de Bougie à Beni-Mansour. Un train de voyageurs venant de Bougie a tamponné, entre Elkseur et Elmateu, sept wagons de marchandises qui avaient été poussés sur la voie par le vent, qui était très violent.

Les wagons de marchandises ont été brisés et la locomotive avariée. Le mécanicien, le chauffeur, les conducteurs et plusieurs voyageurs ont été gravement contusionnés.

UNE ÉMEUTE A BUÉNOS-AYRES

Buénos-Ayres, 26 octobre.

De graves émeutes ont eu lieu à Cordoba et à Tucumon à l'occasion des élections.

La police a tiré sur la foule. De nombreuses personnes ont été tuées et un grand nombre blessées.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 27 octobre, 2 h. matin.

POUR LES VERRIERS GRÉVISTES

Le conseil municipal de Paris a voté 5,000 francs en faveur des familles des ouvriers verriers de Carmaux.

ÉVASION D'UN FORÇAT

Une dépêche du gouverneur de la Guyane annonce l'évasion du nommé Séjourné, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, pour assassinat, et dont la peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

COLLISION DE NAVIRES

Une collision s'est produite entre le steamer « Boston », allant de Cardiff à Londres et le « Charleswood », dans la Manche.

Le « Charleswood » a coulé.

Seize hommes, dont le capitaine, sont noyés.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 26 Octobre 1891

3 0/0	95 83	Orient nouv.	» »
3 0/0 nouv.	» »	Tharsis	» »
Italien	89 »	Portugais	36 7/8
Turc	17 60	Douanes	» »
Extérieure	67 1/16	Tabacs	335 62
Lots turcs	» »	Phenix	555 »
Banque ot.	541 25	Russe nouv.	77 1/2
Hongrois	90 3/8	Russe consol.	» »
Rio-Tinto	488 75	Egypte	485 93
Alpines	151 25	De Beers	325 »
Orient	65 15/16	Consolidé	» »

Faible.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Union des tisseurs et similaires (section du Sud). — Réunion extraordinaire des adhérents de la section, aujourd'hui mardi 27 octobre, à huit heures du soir, au siège du syndicat, rue des Capucins, 27.

Parti Ouvrier (conseil local lyonnais). — Réunion privée ce soir, à huit heures et demie, café du Jura, rue Tupin.

Chambre syndicale des chevriers, maroquiniers, mégissiers de Lyon. — Tous les travailleurs de toutes les corporations, les employés, commerçants, industriels, tous les citoyens qui vivent du travail sont priés d'assister à la conférence de M. Sébastien Faure, le jeudi 29 octobre, à huit heures du soir, à la Bourse du Travail.

Cette conférence étant contradictoire, la tribune sera accessible à tous.

Première catégorie du bâtiment. — Réunion ce soir mardi, à 8 heures, place des Célestins, 6.

Ordre du jour. — Choix d'un candidat à présenter aux élections à la prud'homie, en remplacement du conseiller Mathon, décédé.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre.— Ce soir, *Les Huguenots*. Demain, première représentation de *Carmen*, opéra-comique en 4 actes de H. Meilhac et L. Halévy, musique de G. Bizet.

Au premier jour : *Lohengrin*.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mardi, à 8 heures, septième représentation du grand succès actuel, *Le Médecin des Folles* grand drame nouveau à spectacle en 5 actes et 13 tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Jules Dornay les auteurs de *La Porteuse de pain*.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, à 7 h. 1/2, 1re représentation de *Un Chien au biberon*, vaudeville inédit en un acte.

A 8 heures 1/2, la *Fille de Madame Angot*, opérette en 3 actes à grand spectacle, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. Lecocq, avec le concours de Mmes Edeliny, Thibault, Belliard et de MM. Favart, Nigri, Chalmin et Mey.

CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme

CAPITAL : DEUX CENTS MILLIONS

Bilan au 30 Septembre 1891

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques.....Fr.	67.159.982 21
Portefeuille. (Effets de commerce).....	517.337.720 15
Reports.....	63.331.283 32
Comptes courants.....	268.280.667 46
Avances et Crédits sur nantissements ou sur garanties.....	74.707.119 65
Actions, Bons, Obligations, Rentes.....	22.226.410 46
Immeubles.....	30.000.000 »
Comptes d'Ordre et Divers	19.560.170 27
Versements non appelés.	100.000.000 »
Fr.	1.162.603.353 52

PASSIF

Dépôts et Bons à vue..Fr.	274.064.402 04
Comptes courants.....	384.085.068 94
Acceptations.....	103.998.216 47
Bons à échéance.....	114.938.941 86
Comptes d'Ordre et Divers	35.516.724 21
Réserves.....	30.000.000 »
Réserve spéciale.....	20.000.000 »
Capital.....	200.000.000 »
Bénéfice de l'exercice 1890	»».»»».»»» »
Fr.	1.162.603.353 52

Certifié conforme aux écritures :

Le Président du Conseil d'Administration,
HENRI GERMAIN.

Le Directeur Général,
A. MAZERAT.

LEÇONS DE PIANO

Une jeune fille de dix-huit ans, excellente pianiste, donnerait des leçons dans un bon pensionnat de demoiselles. — S'adr., sous no 6187, Agence Fournier, 14, rue Confort.

BON DESSINATEUR

pouvant disposer de quelques heures par jour, demande à faire calques ou autres travaux analogues. — Ecrire Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le no 6181.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Marie Donat-Bernard, ménagère, 59 ans, montée Saint-Sébastien, 14 bis, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Perret, mort-né, place Bellecour, 36, f. 8 h. — Marie Vachod, 6 ans, Charité, f. 10 h. — Epouse Dalloz, née Bonneville, sans profession, 36 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. — Epouse Blanda, née Leblanc, sans profession, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — François Chincelin, 81 ans, Charité, f. 2 h. — Marie Jacquin 2 ans, Charité, f. midi.

Troisième arrondissement. — Jeanne Julien, 2 jours, chemin des Cures, f. 7 h. — Epouse Beray, née Bayard, mercière, 46 ans, rue Sébastien-Gryphe, 115, f. 9 h. — Auguste Dumonteil, menuisier, 35 ans, grande rue de la Guillotière, 117, f. 1 h. — Marie Manot, 8 ans, rue de la Victoire, 3, f. 3 h. — Veuve Blanc, née Guimet, domestique, 66 ans, rue Marignan, 10, f. 11 h. — Veuve Aprile née Gaëtti, blanchisseuse, 72 ans, rue Voltaire, 33, f. 2 h.

Quatrième arrondissement. — Louis Dubuisson, 81 ans, Hôpital, f. 10 h. — Jean Ping-Moretti, sans profession, 47 ans, montée de la Boucle, 2, f. 4 h.

Cinquième arrondissement. — Charles Maucherat de Longpré, 71 ans, rue Juiverie, f. 9 h. — Marie Chevrin, 7 ans 1/2, rue Tramassac, 18, f. 11 h. — Epouse Michel, née Mongina, sans profession, 33 ans, rue Saint-Jean, 9, f. 7 h.

Sixième arrondissement. — Marie Martin, couturière, 20 ans, avenue de Saxe, 72, f. 1 h. — Fanny Mollon, 10 mois 1/2, rue Moncey, 145, f. 3 h.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — *26 Octobre 1891*

Porcs. — Amenés, 1,889; vendus, 1,706. — Renvoi, 183. — Prix payé : de 90 à 100 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

BOURSE DE LYON

Du 26 Octobre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 % Français..	95 60	Crédit Lyonnais..	793 75
Au porteur....	95 70	Mobilier Espagnol	108 75
Amortissable...	.. ..	B. Pays hongrois.	... ..
4 1/2 1883.....	105 80	Banq. Esc. Paris.	... ..
Italien 5 0/0....	.. ..	Banque ottomane.	541 25
Espagne 4 0/0 ex.	.. ..	Banque P.-Autric.	419 37
Hongrie 4 0/0...	91 ..	Société lyonnaise.	... ..
Autriche 4 0/0 76	.. ..	Paris-Lyon-Médit.	... ..
Russe 5 0/0 62..	.. ..	Andalous.....	... ..
— 4 0/0 67..	.. ..	Chemins Autrich..	... ..
— 4 0/0 75..	.. ..	Cacérès-Portugal..	.. .
— 4 0/0 80..	96 75	Lombard-Vénitien.	214 37
— 4 0/0 89..	96 05	Méridionaux.....	... ..
D. C. Ottom. s. D.	.. ..	Nord de l'Espagne	238 75
Dette égypt. un..	491 50	Portugais.....	... ..
— Obligat. priv.	447 50	Saragosse.....	232 50
Portugais 3 0/0..	36 75	Canal de Suez...	.... ..
— 4 1/2 0/0 1889	256 50	Parts fondat...	.... ..
Crédit foncier....	.. ..	Canal interoc....	... ..
Crédit mobilier...	.. ..	Société f. lyonn..	323 75

OBLIGATIONS

Ville de Lyon....	98 50	Lyon-Fourvière...	373 ..
Paris 1860	... ..	Ouest-Lyonnais..	... ..
— 1865	... ..	S. fonc. lyonn...	368 50
— 1869	416 ..	Andalous 3 0/0..	342 ..
— 1871	407 ..	Autriche-Hongr. 1e	... ..
— 1875	520 ..	Beira-Alta 3 0/0..	... ..
— 1876	... ..	Cacérès-Portug...	465 ..
— 1886	... ..	Lombard ancien..	306 40
V. de Marseille 77.	... ..	— nouv...	305 ..
Fonc. 1877 3 0/0	393 ..	Nord-d'Espagne. 5	277 ..
Com. 1879 3 0/0	475 ..	Portugais 3 0/0..	173 50
Fonc. 1879 3 0/0	480 ..	— 4 0/0..	... ..
Com. 1880 3 0/0	471 ..	Gaz de Lyon.....	1250 ..
Fonc. 1883 3 0/0	... ..	Forges de l'Horme	... .
— 1885 3 0/0	471 50	Creusot.....	1080 ..
Brésiliens 4 0/0..	... ..	Mines de la Loire.	166 ..
Dombes S.-Est...	440 ..	Montrambert.....	965 ..
— nouv....	440 ..	Saint-Etienne....	... ..
Paris-Lyon-Méd..	446 ..	Croix-Rousse....	495 ..
— 1866..	441 ..	O.-Tramways Lyon	... ..

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 26 octobre.

Séance indécise. Les nouvelles de Vienne sont mauvaises. D'un autre côté, l'Espagne nous envoie une légère baisse sur le change, et les négociations semblent entrer dans une meilleure voie. En résumé, peu d'affaires ; les acheteurs ont été trop échaudés pour songer, pour le moment, à livrer une bataille sérieuse au découvert, et les vendeurs seraient tout disposés à racheter si on ne monte pas trop, sauf à revendre à la première occasion.

Pas de transactions en 3 %, qui n'a qu'un seul cours, 95,82.

L'Italien réactionne à 89,95, il est en ce moment très discuté ; le change est en hausse et on est à se demander si ce n'est pas la tête de Turc sur laquelle les baissiers vont frapper.

L'Extérieure, en reprise, a un marché très animé causé par les achats de l'arbitrage ; elle clôture à 67,15, avec 40 centimes de hausse sur son cours d'ouverture.

Le Russe-Orient pas brillant à 67,75-67,67.

Le Crédit lyonnais calme, mais résistant à 792-793.

La Banque ottomane lourde à 542.

La Lander-Bank très offerte par Vienne à 418,432. Le Lombard perd son avance de samedi à 215,217. L'Autrichien mauvais à 618.

Les Chemins espagnols en reprise sur la nouvelle prêtée au gouvernement français de proroger d'un an les tarifs de pénétration actuellement en vigueur.

Nord-Espagne, 232,238, Saragosse, 230,232.

En banque faiblesse de l'Alpine, on juge les conséquences des traités de commerce austro-allemands comme très désavantageuses pour elle.

Le Champ d'Or très demandé, trouve difficilement des contre-parties.

Russe libéré, 78,85-78,50.

Pilules Suisses Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons.

BOURSE DE PARIS

Du 26 Octobre 1891

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0.....	95 80	96 ..	.. 20	.. ..
3 0/0 amort. ex..	96 20	96 45	.. 25	.. ..
4 1/2 1883....	105 85	105 95	.. 10	.. ..
3 0/0 nouveau..	94 90	95 ..	.. 10	.. ..

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'h.
95 85	3 0/0 Français....	95 72 1/2	96 ..
94 85	3 0/0 nouveau....	94 72 1/2	95 02 1/2
105 871/2	4 1/2 Fr. (1883)..	106 .	... ..
89 77	5 0/0 Italien	89 45	89 50
66 65	4 0/0 Espagn. ext.	66 75	67 60
.. ..	Hongrois 4 0/0...	90 50	90 45
37 ..	Portugais	37 ..	37 15
.. ..	Russe 4 0/0 80...	.. ..	.. ..
491 25	Dette Egypt. unif..	490 ..	490 ..
.. ..	Banque de France.	4660 ..	.... ..
1243 75	Crédit Foncier....	1242 50	1248 75
441 25	Banq. d'esc. Paris.	440 ..	441 25
793 75	Crédit Lyonnais...	793 75	796 25
542 50	Banque Ottomane.	... ..	... ..
427 50	Banque Autrich...	418 75	417 50
... ..	Mobilier Espagnol .	107 50	... ..
.. ..	Panama.....	27 50	... ..
... ..	Paris-Lyon-Méd...	1490 ..	1487 50
... ..	Autrichiens.....	617 50	622 50
232 50	Lombards.....	217 50	218 75
227 50	Saragosse.....	228 75	233 75
230 ..	Nord Espagne.....	237 50	241 25
607 50	Méridionaux	600 ..	602 50
2777 50	Suez.....	2770 ..	2785 ..
95 1/16	Consolidé.....	95 1/16	95 1/16

APRÈS BOURSE

Du 26 Octobre

3 0/0 français..	96 50	Douanes.....	433 75
— d/25.....	.. ..	Rio Tinto.....	520 10
— d/50.....	.. ..	Tharsis.....	140 ..
Italien	89 25	Alpines.....	153 75
Extérieure.....	67 25	De Beers	325 ..
Hongrois.....	90 50	Tabacs	336 25
Russe 1880.....	96 75	Panama	26 25
— consolidé.	94 81	Chèques Lond	25 25
Orient.....	66 68	— à vue ...	.. ..
Portugais.....	37 ..	— s/Ber...	... ..
Turc	17 25	— Pétersb..	... ..
Egypte unifiée..	487 50	— Vienne.	... ..
— privilég.	415 ..	— Amst...	... ..
Banque Ottom..	548 50	3 0/0 franç. n..	95 ..

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 26 Octobre 1891

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail.....	372 ..	N.-E. Hongrois.	... ..
—	370 ..	Furstemberg....	... ..
Alpines.....	149 ..	Pottendorf.....	456 25
—	153 ..	Lots Turcs.....	.. ..
Tharsis.....	... ..	—	... ..
Lanteira.....	... ..	Azow.....	... ..
Huta-Bankowa..	... ..	Sélo.....	... ..

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 26 Octobre 1891

Bœufs. — Amenés, 3,198 ; vendus, 2,693 : poids moyen, 347; 1re qualité, 154 ; 2e qualité, 140 ; 3e qualité 120. — Prix extrêmes, de 114 à 158.

Vaches. — Amenées, 1091; vendues, 943; poids moyen, 241 : 1re qualité, 150 ; 2e qualité, 130 ; 3e qualité, 114. — Prix extrêmes, de 106 à 154.

Taureaux. — Amenés, 198; vendus, 183 ; poids moyen, 394 : 1re qualité, 134; 2e qualité, 124 ; 3e qualité, 114. — Prix extrêmes, de 106 à 138.

Veaux. — Amenés, 1284 ; vendus, 1120 ; poids moyen, 83 : 1re qualité, 180 ; 2e qualité, 170 ; 3e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 120 à 200.

Moutons. — Amenés, 11,668 ; vendus, 10,400 ; poids moyen, 20; 1re qualité, 202 ; 2e qualité, 180; 3e qualité, 166. — Prix extrêmes, de 154 à 208 fr.

MARCHÉ AU BÉTAIL DE VILLEFRANCHE

Du 26 Octobre 1891

Bœufs. — Amenés, 215 ; vendus, 160. — Prix du kilo : sur pied, 0 fr. 79 ; à l'étal, 1 40.

Vaches. — Amenées, 185; vendues, 165. — Prix du kilo : sur pied, 0 fr. 64 ; à l'étal, 1 fr. »».

Veaux. — Amenés, 19 ; vendus, 19. — Prix du kilo : sur pied, 0 fr. 99 ; à l'étal, 1 60

Moutons. — Amenés, 76 ; vendus, 45. — Prix du kilo : sur pied, 0 fr. 89 ; à l'étal, 1 90.

Porcs. — Amenés, 23; vendus, 11. — Prix du kilo : sur pied, 0 fr. 89 ; à l'étal, 1 60.

VERMOREL
CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défense contre le Phylloxéra
MATÉRIEL COMPLET
PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS
Sulfure de Carbone
Pompes à vin. — Alambics
Charrues-Vigneronnes
DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELÉ.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

Etude de Me LAPORTE, huissier, rue Centrale, 45, Lyon

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi 27 octobre 1891, à onze heures du matin, rue de Vendôme, 245, à Lyon, il sera vendu des objets saisis, tels que :
Tables, chaises, glaces, commode, etc., etc.

OPERATIONS DE BOURSE SANS COURTAGES
On opère depuis 750 fr. de Rente
Nx. PETITE BOURSE, 15, r. Vivienne. Paris.

ACCOUCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Renversé 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)
LYON
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discrétion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.
PRIX MODÉRÉS

Supreme APÉRITIF digestif CHABLY
Se vend PARTOUT. Le déguster, c'est l'adopter
Vente gros : G. Desplace, - Lyon

Vente D'APPAREILS TÉLÉPHONIQUES Sonnerie pour Sonnerie Pour Réseaux D'INSTALLATIONS PRIVÉES
INSTALLATIONS DES TÉLÉPHONES DANS DÉMONSTRATIONS, USINES, CHATEAUX
Renseignements à Vente 41, r. Caumartin, Paris
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des TÉLÉPHONES
Capital 25.000.000 de Francs
CABLES TÉLÉGRAPHIQUES, TÉLÉPHONIQUES
Cloches pour Écoles, Usines électriques
Fils nuls, Produits manufacturés en caoutchouc, de la gutta-percha
Renseignements et Vente 41, r. d'Amsterdam PARIS

OUTILLAGE D'AMATEURS & D'INDUSTRIES
Fournitures pour le Découpage TOUTES de tous Systèmes
SCIES-MÉCANIQUES, OUTILS de toutes sortes
— BOITES D'OUTILS —
Le Tarif-Album (350 pages, 600 gravures) expédié franco contre 0 f. 65
TIERSOT, 16, r. des Gravilliers Paris
EXPOSITION DE 1889 : MÉDAILLE D'ARGENT, 3e classe

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX
DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE
Affichage diurne et nocturne
AFFICHES PEINTES SUR ÉCRANS & SOUBASSEMENTS
Les Abonnements sont reçus à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON
et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

AVIS AUX SOCIÉTÉS
A louer pour Cercle ou Société, vaste local tout agencé, situé rue Sainte-Catherine, 6, au 1er, ancien Cercle de la Fanfare Lyonnaise. — S'y adresser.

A LOUER DE SUITE
Appartement de quatre Pièces au 1er étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et Cie, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

AVANT LA TOUSSAINT
Procurez-vous la Peinture minérale noire, blanche, gris-perle, etc., spécialement préparée pour peindre et remettre à neuf les **Croix** et **Barrières** des tombes.
Cette Peinture, prête pour l'emploi, d'une beauté et d'une solidité remarquables, est livrée en bidons contenant 1 kilog de ce produit.
Prix du Bidon : 2 Fr.
AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Machines à Tricoter
Dernier système breveté S. G. D. G.
Médaille d'Or, Paris 1889
Dépôt : GUY, 159, avenue de Saxe, Lyon.

VICTOR DUPRÉ
69, Rue Tronchet, LYON
Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes
Fourniture de Lames et Bâtons
Réparations à Prix réduits
GRAND DÉPOT DE STORES
Ordinaires et Fantaisie
ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE
Prix exceptionnels de bon marché

VIGNES AMÉRICAINES
Un million de **racines** de toutes qualités à la vente. **Mûriers** de France et d'Italie. S'ad. à M. BERGER FILS, à Bourg-St-Andéol (Ardèche)

PAPIERS PEINTS
E. MEYSONNIER
77, Avenue de Saxe, Lyon
Vente en solde de 800 Coupons de nouveautés par 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 Rx. — Envoi d'échan de coupons et de nouveautés.

BON AVIS A LIRE
Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. **C. Louyrette**, rue Mazenod, 10, Lyon, achète les pardessus, vestons, pantalons, gilets, chaussures, etc. Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

SALSEPAREILLE QUET
Sous forme d'un SIROP agréable
LE MEILLEUR DÉPURATIF
Du sang et des humeurs
S'emploie en toute saison et surtout au printemps
S'adresser Pharmac. Quet, 5, rue de la Préfecture, Lyon.
On fait des envois

Plus de NÉVRALGIES MIGRAINES NÉVROSES Guérison sûre et radicale par les **Dragées des RR. PP. Prémontrés**
à base de Valérianate de Zinc et des principes actifs du Quinquina
DÉPOT GÉNÉRAL A LYON : Boissier et Fournier, *droguistes, 6, rue de la Poulaillerie*
Envoi *franco* contre 3 fr. en timbres ou mandat
Dans toutes les Pharmacies

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE
s'adresser V. FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

DEMANDEZ dans les Kiosques **LE PASSE-TEMPS**
JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Théâtres
AVEC
SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX : 15 CENTIMES

(Savoie) BRIDES EAU *toni-purgative et dépurative*
ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE
(PURGATION LENTE)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète.
Cette Eau est très diurétique
En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales
S'ADRESSER AU
Direct. de l'Établissement à Brides
Saison du 15 Mai au 1er Octobre

Théâtre des Célestins
DIRECTION : Roger DALBERT
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893
GRAND SUCCÈS
Tous les Soirs, à 8 heures et les Dimanches en Matinée à 1 heure 1/2
REPRÉSENTATIONS DE
LE MÉDECIN DES FOLLES
Grand Drame nouveau en 5 actes et 13 tableaux
par MM. X. de MONTÉPIN et J. DORNAY, auteurs de la « Porteuse de pain »
FANFARE DES BIGOPHONES | LA RONDE DES MABOULS
DÉCORATIONS NOUVELLES

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 27 Octobre (55)

ABANDONNÉE !

PAR

Charles MÉROUVEL

Mlle DE ROYE-TRÉVILLE

Le maître Roudin et l'ancien garde n'étaient pas sans inquiétude pour leur amphitryon devenu leur client.

Le déjeuner serait servi à l'heure dite, mais il n'était pas certain que le baron rentrât sain et sauf pour le présider.

Le vicomte passait pour une fine lame et ce qui vient de Paris n'est pas sans inspirer quelque respect ou quelque défiance aux gens de province.

Les deux officiers, au contraire, étaient pleins de confiance.

Ils savaient de quoi le vicomte était capable.

Robert de Beaulieu jouissait à Paris d'une réputation bien établie dans les salles d'armes. Le père, autrefois tireur de premier ordre, lui avait mis un fleuret à la main dès sa jeunesse, presque dès son enfance.

L'escrime est un délassement de gentlemen.

Le capitaine d'état-major, en particulier, ne doutait pas que son ami ne donnât une leçon prompte et sérieuse à ce campagnard assisté de deux ruraux pour lesquels il professait un dédain assez visible.

Dès les premières passes, il fallut en rabattre.

La tenue du vicomte était plus élégante, plus académique.

C'était évident.

Mais le jeu de son adversaire, qui se tenait sur la défensive, prudemment, ne manquait pas d'une certaine solidité de nature à dérouter les prévisions du capitaine.

De plus, en étudiant de sang-froid le visage des deux combattants, les officiers constatèrent que le rouge de la colère montait à celui du vicomte d'une façon inquiétante.

On aurait dit qu'il comptait plutôt les minutes que les coups et qu'il avait hâte d'en finir vaille que vaille, afin de ne pas manquer l'heure du rendez-vous à l'église.

Le baron au contraire gardait une physionomie impassible ; il y perçait une pointe de raillerie indéfinissable où il y avait la joie du succès, le contentement intérieur du braconnier qui attend un gibier à l'affût et le voit s'approcher et se mettre à portée du plomb.

Le vicomte attaquait avec furie.

A plusieurs reprises, il faillit porter à son adversaire des coups de nature à le traverser d'outre en outre.

Le baron arrivait à la parade à temps et ne ripostait pas.

Une seconde, l'épée de M. de Beaulieu, rapide comme l'éclair, trouva un passage et toucha le baron.

Sa chemise se teignit de sang, il sourit.

— Une piqûre, dit-il. Continuons, monsieur.

Et sans donner le temps au vicomte de répondre et aux témoins d'intervenir, il se remit en garde.

Le combat durait depuis plus de vingt minutes.

Robert de Beaulieu toujours correct ne donnait aucun signe de fatigue, mais à ses nerfs agités, à ses doigts crispés, ses amis devinaient, en la partageant, l'irritation qui le gagnait.

Aucun d'eux n'avait prévu une telle résistance.

Peu à peu, l'élève du frère Anselme s'anima lui-même.

Les épées devinrent invisibles tant l'attaque et la riposte étaient rapides.

Le duel changeait de caractère.

C'était la lutte violente, décisive, mortelle peut-être.

Les yeux des témoins se fixaient sur les deux combattants sans pouvoir s'en détacher.

Bientôt, à un travail étrange du baron, Robert de Beaulieu comprit qu'il se préparait un coup dont il ne se rendait pas compte.

Le fer de son adversaire se dérobait avec une rapidité incroyable.

Soudain, le baron parut rompre, et d'un bond, se glissant sous l'épée du vicomte comme dans une chute involontaire, il se fendit à fond et lui porta un coup droit qui l'atteignit en pleine poitrine.

C'était le coup du Napolitain.

L'élève l'avait assez répété à la procure pour le réussir sur le terrain.

Il était temps.

Le vicomte battit l'air de ses deux bras, lâcha son épée et s'abattit sur l'herbe sèche du carrefour, la face contre terre.

Jacques de Brandes recula en chancelant et s'appuya au tronc du chêne creux, prêt à défaillir.

Il avait l'épaule traversée de part en part.

XXIX

Mariage de Sang

Au château des Essarts, au moment où ce duel se terminait, mademoiselle de Roye achevait dans sa chambre les derniers préparatifs de sa toilette de mariée.

Cette chambre, où elle devait passer sa lune de miel, était en vérité un lieu de délices.

Des tapissiers artistes en avaient restauré l'ameublement en l'accommodant aux exigences du luxe moderne qui, par parenthèse, ne saurait guère être surpassé et ne l'a été à aucune époque.

En respectant les boiseries, ils y avaient encadré des panneaux de soieries brochées d'une prodigieuse fraîcheur de tons.

Le lit s'abritait sous des tentures d'un moelleux et d'une douceur inexprimables, tandis que par les fenêtres on apercevait les longues perspectives des avenues centenaires.

Il faisait froid au dehors, chaud au dedans comme dans un nid où tout chatoyait à la lueur du brasier allumé dans la vaste cheminée de marbre rouge à coquille.

Assise sur un tabouret à pieds dorés, recouvert de soie jaune tendre, la belle Laurence semblait en extase devant son amie.

— Quel beau jour, soupirait-elle, que celui où on unit sa destinée à l'élu de son cœur.

Il y avait bien une nuance d'ironie dans le ton avec lequel elle prononçait ces paroles emphatiques, mais avec elle, on ne savait jamais si la griffe n'allait pas sortir du gant.

— Tu as eu toutes les chances, toi, reprit-elle. Tu es née riche ; ton tuteur se serait coupé un doigt pour t'épargner un chagrin. Enfin, tu aimes et tu épouses l'homme de ton choix. Prends garde, ma chérie ! Trop de bonheur !

— Te plaindrais-tu, par hasard ? observa la comtesse de Fresneuse, qui donnait un coup de main de connaisseuse aux plis de la jupe de son amie.

— A Dieu ne plaise ! J'ai eu plus de chance que je n'en mérite assurément, riposta la belle Laurence avec son éternelle aigreur.

— Ton mari n'a des yeux que pour toi !

— Je ne le nie pas.

— Tu jouis d'une fortune considérable.

— Heureusement !

— Tu fais tout ce que tu veux du marquis !

— A charge de revanche !

— Enfin M. de Bresse ne commettra pas de folies.

— Parce qu'il en a passé l'âge !

— C'est une garantie.

— Que Germaine n'exige pas de son mari ! conclut Laurence. Heureuse fille !

— C'est vraiment dommage que M. de Bresse ne soit pas là, caché derrière un rideau ou un paravent, dit madame de Fresneuse, il serait flatté.... peut-être.

— Mais il n'y est pas, riposta vivement la belle Laurence. Il n'y a ici que trois bonnes amies de pension qui seraient fâchées de se trahir et peuvent parler à cœur ouvert.

— Vipère ! pensa la comtesse.

Germaine était songeuse.

Elle ne se mêlait pas à la conversation.

C'était le grand jour, le jour périlleux à franchir.

Elle regrettait d'avoir consenti à ce mariage aux Essarts.

Elle était trop près de Brandes.

Elle aurait dû se marier à Paris et aussitôt après, enlever son mari, s'en aller au loin, dans le Midi, en Italie, fuir le danger au lieu de venir sottement le braver ! Céder au comte de Beaulieu sur ce point, c'était plus qu'une faiblesse, c'était une imprudence !

— Sais-tu, reprit Laurence en s'adressant à la mariée, que M. de Beaulieu ne me paraît pas du dernier galant ?

— Pourquoi ? fit Germaine distraitement.

— Est-ce qu'il ne devrait pas être là, à tes pieds. La distance n'est pas si grande de Beaulieu et en deux temps de galop.

— Il a ses invités, observa madame de Fresneuse.

— Son père ne leur suffit-il pas ?

— Il est convenu qu'on se réunit à l'église, ajouta Germaine sans attacher d'importance à ses paroles, pour dire quelque chose.

(A suivre)